



# Projet d'établissement des multi-accueils de l'APEEF

La Maison des Enfants

## I. Le cadre institutionnel de l'APEEF

### a. Carte d'identité

L'APEEF (Association Petite Enfance, Enfance et Famille), régie par la loi du 1er juillet 1901 a été créée à Bordeaux le 14 avril 1998 à l'initiative de la Mairie de Bordeaux.

Le siège de l'association se situe au cœur de Bordeaux, à proximité de la place de la Victoire. Son territoire d'intervention s'étend sur plusieurs quartiers de la Métropole bordelaise et, à travers son action de formation, sur la région Nouvelle Aquitaine.

Elle se déploie sur deux sites Petite Enfance, huit établissements scolaires et un lieu municipal.

- **La Maison des Enfants** (siège, multi accueil, ateliers et accueils de loisirs, LAEP)  
64 rue Magendie 33000 Bordeaux
- **La Maison Soleil** (multi accueil, accueils de loisirs, LAEP)  
30 rue de Châteauneuf 33100 Bordeaux
- **École Maternelle Benaugé** (ateliers et accueils de loisirs)  
10 rue Raymond Poincaré – 33100 Bordeaux
- **Ecole Maternelle Nuits** (ateliers et accueils de loisirs)  
Rue de Nuits – 33100 Bordeaux
- **École Maternelle Thiers** (ateliers et accueils de loisirs, LAEP)  
Rue Chanteloup Savigné – 33100 Bordeaux
- **Groupe scolaire Abadie** (ateliers et accueils de loisirs)  
Rue Abadie – 33100 Bordeaux
- **École Maternelle Nuyens** (ateliers et accueils de loisirs)  
Rue de Nuyens – 33100 Bordeaux
- **École Maternelle Menuts** (ateliers et accueils de loisirs)  
Rue des Menuts – 33000 Bordeaux
- **École Maternelle Noviciat** (ateliers et accueils de loisirs)  
26-28 Rue des Douves – 33000 Bordeaux
- **École Maternelle Pressensé** (ateliers et accueils de loisirs)  
Place Francis de Pressensé – 33000 Bordeaux
- **La Chartreuse Saint-André** (LAEP)  
Avenue du Maréchal de Tassigny – 33200 Bordeaux Caudéran
- **Lormont, Le Haillan, Le Réolais...**

Avec une centaine de salariés et plus de 1000 adhérents, elle est aujourd'hui un acteur incontournable de la petite enfance et de l'enfance à Bordeaux.

Son conseil d'administration est composé de 4 membres. Cette configuration actuelle est transitoire. Une nouvelle organisation est en cours d'élaboration afin de mieux répondre aux évolutions économiques et sociétales de l'association.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site web de l'APEEF : <https://apeef.com/>

## b. Secteur géographique



## c. Fondements éthiques de l'APEEF

L'APEEF est particulièrement attachée aux notions d'accueil, d'accompagnement, d'épanouissement et de respect.

Le projet éducatif de l'Association trouve son ancrage auprès des principes républicains fondateurs de liberté, d'égalité, de laïcité, de respect de l'altérité et de non-discrimination. Il fait écho au principe fondamental et universel de la Déclaration des Droits de l'Homme et à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Construit de manière collégiale avec l'ensemble des équipes, il traduit l'engagement, les priorités et les principes de l'APEEF pour 5 ans.

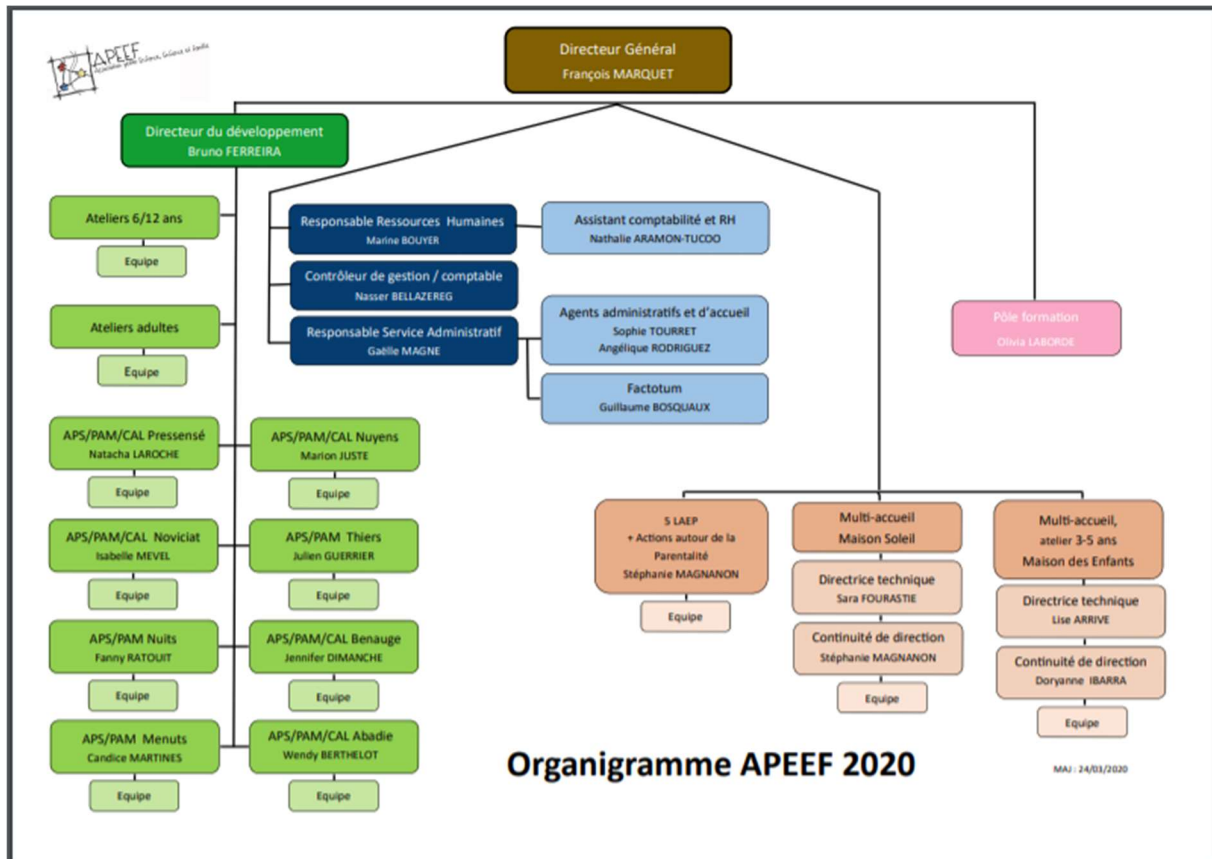
Le Projet associatif disponible sur notre site : <https://apeef.com/mes-documents>

## d. Orientations générales

Le projet actuel s'étend sur les années 2017 à 2022 et il repose sur les 4 principes fondateurs de l'Association :

- Accueillir l'enfant et sa famille
- Favoriser l'éveil culturel et artistique de l'enfant
- Être un cadre de recherche et de réflexion, de formation et d'études dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la famille
- S'inscrire dans le tissu social à travers un partenariat quotidien avec les différentes institutions

### e. Organigramme de l'association



## II. Le pôle Petite Enfance

### a. Introduction

Le pôle Petite Enfance s'inscrit dans les orientations de l'APEEF telles qu'elles sont exprimées dans son projet pédagogique associatif. Il applique la législation en vigueur, travaille avec les partenaires et tient compte des exigences des financeurs.

Ce document précise les valeurs auxquelles il se réfère et s'adapte à la réalité du contexte social en s'appuyant sur les pratiques, l'expérience et l'observation des équipes.

Il définit également les lignes communes qui ont été négociées entre les professionnels et qui permettent la mise en place de règles minimum incontournables et non négociables : il est suffisamment précis pour permettre à chacun d'évoluer sereinement dans un cadre tout en étant suffisamment souple pour permettre à chacun d'apporter sa contribution dans le respect des règles communes.

Il définit précisément les priorités pédagogiques, les moyens et les fonctionnements permettant de les réaliser, les outils à développer, les modes d'évaluation.

Il s'inscrit dans un projet de territoire en synergie avec nos partenaires et acteurs de quartiers de Bordeaux.

#### **b. Ethique et valeurs**

Le Pôle Petite Enfance repose sur une volonté d'accueil, d'accompagnement, d'épanouissement et de respect de tous quel que soit son milieu social ou culturel.

**Le lien relationnel est au cœur des multi-accueils et du travail des équipes.**

Cette notion difficile à définir et qui peut être fragile parfois est un véritable outil professionnel. Empreint de considération, de tolérance, de chaleur et de partage, ce lien permet d'accueillir chacun, enfant ou adulte, dans le respect de son individualité quel que soit la raison qui le mène à pousser la porte des structures. Il est également nécessaire à la cohérence des équipes et renouvelle l'énergie collective au service des familles accueillies.

Cet aspect philosophique de notre travail vient mettre en lumière le sens que nous souhaitons mettre dans nos actions pour l'accueil, le soin, l'éveil et le bien-être de l'enfant.

#### **c. Cadre législatif**

L'action en faveur de l'accueil de l'enfant et de sa famille menée par le pôle petite enfance se réfère

- Aux dispositions des Décrets N°2000-762 du 1<sup>er</sup> août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le chapitre V, section 2, du titre 1<sup>er</sup> du livre II du Code de la Santé Publique, N°2007-230 du 20 février 2007 et N° 2010-613 du 10 juin 2010 et de ses modifications éventuelles ; la Loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 et notamment « Art. R. 2324-17. – *Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.*»
- Aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, toute modification étant applicable ;
- Aux dispositions de la loi Borloo N°2006-339 du 23/03/2006 concernant le retour à l'emploi et les droits des bénéficiaires de minima sociaux ;
- Aux dispositions du règlement de fonctionnement.

### **III. La Maison des Enfants**

#### **a. Rappel historique**

La **Maison des Enfants** a été créé en 1982 suivant le souhait de la Mairie de Bordeaux. Elle répond à l'envie d'imaginer un lieu original et innovant, une structure d'accueil et d'éveil de la petite enfance et de l'enfance.

Elle proposait alors un accueil petite enfance type halte-garderie (2 mois-3 ans), des ateliers d'éveil artistique (3-5 ans), des ateliers artistiques et culturels (6-12 ans) et un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP).

En 1998, elle se regroupe avec le **Jardin de l'Eau Vive**, créé en 1989 et la **Maison Soleil**, créée en 1996, pour fonder l'APEEF, Association Petite Enfance, Enfance et Famille.

Aujourd'hui, deux structures du départ perdurent enrichies par la diversification d'activités et de lieux d'intervention.

En 2014, l'APEEF s'est restructurée avec la création de la Direction Générale et des pôles d'activité "Petite Enfance", "Enfance" et "Formation". Elle reste en réflexion constante afin de s'adapter à l'évolution des besoins de la société et des réalités politiques et économiques du secteur.

#### **b. Données sociologiques du quartier et besoins de la population**

La **Maison Des Enfants** se situe dans le quartier sud de Bordeaux comprenant environ 35000 habitants et accueillant des enfants venant principalement de Bordeaux sud et La Bastide.

Situé dans les locaux de l'APEEF, le multi-accueil comme l'association se trouvent dans la zone d'aménagement du projet euratlantique qui devrait faire émerger un nouveau quartier d'affaire à l'horizon 2030 (<https://www.bordeaux-auratlantique.fr/lepa/>)

Ce quartier met en avant 5 axes définis par les élus, les habitants et les acteurs du quartier :

- Axe 1 : S'insérer économiquement, être citoyen actif
- Axe 2 : Habiter la ville, partager la vie
- Axe 3 : Accéder à la culture, à l'éducation et aux savoirs
- Axe 4 : Préserver le bien-être, la santé et l'environnement
- Axe 5 : Garantir la tranquillité publique et la prévention, lutter contre les discriminations, agir en faveur des personnes handicapées

Source: <http://www.bordeaux2030.fr/p84376/pacte-de-cohesion-sociale-et-territoriale>

La taille moyenne des ménages de ce quartier est plus faible que celle de la ville de Bordeaux ce qui peut être expliqué par le fort taux d'étudiants. Toutefois, la part des familles s'accroît avec une forte progression du nombre d'enfants de moins de trois ans. 4 familles sur 10 sont monoparentales et ce taux tend à s'accroître également. Sur le quartier près des ¾ des ménages sont locataires du privé et le Revenu par Unité de Consommation médian du quartier est de 1300 € par mois contre 1700 pour les habitants de Bordeaux.

Source:

[http://www.bordeaux.fr/images/ebx/fr/groupePiecesJointes/39611/3/pieceJointeSpec/126316/file/ABS\\_Q6\\_V5\\_ecom.pdf](http://www.bordeaux.fr/images/ebx/fr/groupePiecesJointes/39611/3/pieceJointeSpec/126316/file/ABS_Q6_V5_ecom.pdf)

On peut donc en déduire l'utilité du multi-accueil de la Maison des Enfants dans ce contexte particulier : afin de répondre aux besoins croissants de la population bordelaise, il est essentiel de développer une offre d'accueil adaptée aux besoins des familles et des enfants de 0 à 3 ans. D'autant que les initiatives autour de la petite enfance sont encouragées par la politique petite enfance menée par la CAF et la ville de Bordeaux.

“Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance et de la jeunesse et face aux besoins croissants de la population bordelaise, la Caf s’engage aux côtés de la ville de Bordeaux à développer une offre d’accueil adaptée aux besoins des familles et des enfants de 0 à 17 ans. Pour la période 2019-2022, la Caf prévoit un soutien de 40,8 millions d’euros, soit une augmentation de 19,7% par rapport à 2015-2018 (+ 6,7 millions d’euros). Un partenariat essentiel, riche en projets et en réalisations, depuis le 1er Cej signé en 2007. Depuis 2015, la politique d’accueil enfance-jeunesse de Bordeaux est intégrée à la convention territoriale globale (Ctg) contractualisée entre la Caf de la Gironde et de la ville de Bordeaux. Adossée au Pacte de cohésion sociale et territoriale de Bordeaux, cette convention Caf porte trois ambitions fortes :

- Garantir la cohésion sociale sur l’ensemble de la ville et pour l’ensemble des bordelais.
- Développer des politiques de service de qualité, participatives et innovantes.
- Écouter l’ensemble des habitants et des acteurs engagés dans les politiques familiales et sociales du territoire.”

Source:

<https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/331/Documents/medias/2019/communiqu%C3%A9%20de%20presse%20-%20signature%20contrat%20enfance%20jeunesse%20Caf-Mairie%20de%20Bx.pdf>

### iii. Des structures de proximité

Les **multi-accueils** sont ouverts à tous les enfants de la naissance à 5 ans et à leur famille résidante de Bordeaux.

Ils développent des activités d’accueil qui sont proposées à tous sans discrimination d’appartenance politique sociale, ethnique ou religieuse.

Ils proposent des services où la participation financière est libre et d’autres où sont appliqués les modalités de calcul de tarif proposées par la CNAF.

Les multi-accueils tiennent à maintenir en leur sein une mixité sociale et culturelle : la rencontre et l’échange permettant à chacun de s’enrichir de l’autre. Cette mixité est rendue possible d’une part, par des tarifs indexés sur les ressources, et d’autre part par une proposition d’accueil libre, gratuit et anonyme que sont les LAEP.

Les multi-accueils sont en relation avec les partenaires de quartier pour développer des projets (école, crèches, club sénior...). Ils sont également en lien avec les équipes éducatives des autres lieux d’intervention de l’association afin d’assurer une cohérence et une continuité dans les accueils proposés aux familles.

Le projet d’accueil de nos structures est le fruit d’une réflexion de plusieurs années de fonctionnement, il n’est pas figé dans le temps car il tient compte des changements et évolutions du contexte socio-économique des quartiers d’implantation.

Enfin, les multi-accueils s’inscrivent dans le maillage social de ces quartiers et travaillent avec tous ceux qui sont désireux d’aller dans le sens d’un mieux vivre pour les enfants et les familles qui y vivent.

#### a. Le projet éducatif

##### i. Rappel des quatre axes fondamentaux du projet éducatif associatif

Le projet éducatif s'inscrit dans les valeurs de l'APEEF, à savoir :

- Accueillir l'enfant et sa famille
- Favoriser l'éveil culturel et artistique de l'enfant
- Être un cadre de recherche et de réflexion, de formation et d'études dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la famille
- S'inscrire dans le tissu social à travers un partenariat quotidien avec les différentes institutions

Ces valeurs permettent de mettre en évidence l'importance de la prise en compte de l'enfant et de son environnement social. Elles permettent d'harmoniser les pratiques et leurs servent de cadre tout en impulsant une réflexion commune entre tous les acteurs de la Petite Enfance autour de l'enfant et de sa condition de futur citoyen.

La condition première de leur application est l'instauration d'un accueil de qualité en prenant en compte les besoins spécifiques de l'enfant. **L'enfant est, et doit rester, l'objectif premier de tout professionnel de la petite enfance.** Ce qui suppose la mise en œuvre d'un véritable projet pédagogique et éducatif visant le développement global de l'enfant.

Cette qualité d'accueil doit être accompagnée par la promotion de la bienveillance et la bienveillance, notions inhérentes à une collaboration fructueuse entre tous les professionnels de l'enfance, les parents et tous les responsables de la politique petite enfance. A l'instar du proverbe africain « il faut tout un village pour élever un enfant », nous dirons qu'il faut tout un peuple pour élever un enfant.

## ii. Une dimension humaine de la relation

Nos deux structures petite enfance veillent à un accompagnement individualisé de l'enfant, et de sa famille, axé sur l'écoute et tiennent compte des histoires individuelles, familiales et professionnelles, des différences culturelles, sociales et personnelles de chacun.

Des interactions transversales sont également mises en œuvre. Ces deux multi-accueils sont liés par leur personnel et par l'APEEF qui propose de nombreux ateliers ou événements dans lesquels les familles peuvent se retrouver.

Les équipes assurent les **besoins physiologiques primaires** de l'enfant : elles veillent à son bien-être corporel et à la satisfaction de ses besoins. Elles y répondent selon les rythmes individuels tout en tentant de s'adapter au rythme collectif des jeunes enfants accueillis.

Les professionnels veillent aux **besoins de sécurité physique et affective** des enfants en utilisant l'observation comme outil. Elle permet d'établir et soutenir des relations interpersonnelles stables, continues, intimes et chaleureuses entre les enfants et un groupe d'adultes restreint identifié. Elle guide les choix et adaptations de l'aménagement du temps et des espaces.

Les professionnels veillent également aux **besoins d'expérimentation** de l'enfant en mettant à disposition des jeux et ateliers adaptés dans le respect et le soutien indirect de son activité libre, spontanée, issue de sa propre initiative ainsi que dans le respect individuel de son développement.

Les équipes offrent un cadre sécurisant pour la première expérience de socialisation, de rencontre avec des pairs et d'apprentissage des règles.



## IV. Les moyens de mise en œuvre du projet éducatif du multi-accueil La Maison des Enfants

### A. Axe 1 : « Accueillir l'enfant et sa famille »

#### i. Prestations d'accueil proposées

##### 1. Le multi-accueil

La Maison des Enfants est un multi-accueil qui propose des accueils pour les enfants de 18 mois à 5 ans. Ils se déroulent de la manière suivante :

La « Maison des enfants » propose **38 places pour les enfants de 18 mois à 3 ans de 8h00 à 18h30** en matinée sans repas ou en journée complète avec repas et sieste.

Les 38 places sont modulées en fonctions des contraintes de l'aménagement et de l'occupation des locaux de la manière suivante :

- 38 places de 8h00 à 11h30
- 30 places de 8h00 à 18h30

Nous proposons 33 places en accueil régulier et 5 places en accueil occasionnel.

**Les accueils réguliers** font l'objet d'un **contrat d'accueil** établi avec la famille selon leurs besoins et les places disponibles. Ce contrat détermine les jours réservés et les horaires réservés sur une période supérieure à 6 mois.

De manière ponctuelle et selon les places disponibles, les familles qui souhaitent des temps d'accueil complémentaires à leur temps d'accueil contractualisé peuvent en faire la demande.

**Les accueils occasionnels** sont des temps d'accueil à déterminer avec les familles du quartier selon les places disponibles qui peuvent être différents selon les périodes de l'année.

Ces accueils ne sont pas contractualisés mais soumis à réservation. Nous réservons 5 places pour ce type d'accueil. D'où l'importance de prévenir le plus tôt possible lorsqu'un enfant accueilli en régulier est absent afin que nous puissions proposer sa place le temps de son absence en accueil occasionnel à un autre enfant.

**L'accueil d'urgence** suit un protocole d'accueil mis en place en collaboration avec le service Accueil et Information des Familles de la Mairie de Bordeaux. Il peut être proposé pendant 15 jours puis reconduit une fois seulement sur 15 jours aussi.

La Maison des Enfants accueille également des enfants de 3 - 5 ans scolarisés : « Les loisirs éducatifs » le mercredi des périodes scolaires.

**Ce sont 70 places proposées sur une plage horaire de 9h00 à 12h00.**

Les enfants sont inscrits sur un atelier à médiation artistique : Musique, Arts plastiques ou Expression corporelle. Les ateliers durent environ une heure.

Les différents créneaux d'ateliers sont organisés de telle façon que l'enfant peut bénéficier d'un espace d'accueil avant ou après l'atelier : « La cabane aux livres »

L'inscription à un atelier est un engagement pour l'année scolaire.

## 2. Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Les Lieux d'Accueils Enfants Parents (LAEP) sont des lieux de rencontres, d'écoute et de parole, libres, gratuits et anonymes.

Ils répondent à un objectif de socialisation de l'enfant de 0 à 4 ans et d'accompagnement à la parentalité.

Créés en 1982 pour répondre à une volonté municipale, ils seront à Bordeaux, les premiers espaces directement inspirés de la Maison Verte créée par Françoise Dolto.

Les cinq Lieux d'Accueils Enfants Parents (LAEP) de l'APEEF sont propices à la convivialité et aux jeux. Enfants et parents sont invités à rencontrer d'autres enfants et d'autres parents, en présence de deux professionnels qui veillent à créer un climat favorable à l'échange et la communication. Ils ne sont ni intervenants, ni thérapeutes, juste accueillants.

Ce sont des espaces/temps repères pour de nombreuses familles bordelaises : 400 familles, représentant plus de 500 enfants différents, ont bénéficié des LAEP de l'APEEF en 2019.

## 3. Les actions spécifiques

L'APEEF met en place de nombreuses propositions et manifestations en direction des jeunes enfants et des familles ainsi que des formations pour les professionnels grâce à son pôle Formation APEEF.

Ces propositions ont pour but le partage et la diffusion du savoir faire des professionnels qui ont construit au fil du temps une véritable expertise de travail qui mêle la spécificité de l'accueil de la petite enfance et l'approche sensible des médiations artistiques.

### i. Présentation de la Maison des Enfants

#### 1. Petit Guide des lieux

La Maison des Enfants est un bâtiment très ancien qui nous susurre son histoire à travers ses murs. Se promener dans chaque pièce nous permet de découvrir des lieux insolites, remplis de la créativité et de la bonne humeur de ceux qui les animent.

A l'**entrée**, l'espace nous invite à prendre le temps de flâner devant la décoration du moment qui nous fait également découvrir à travers des photos, le bonheur que l'équipe et les enfants ont de se retrouver chaque jour. On y trouve également le **bureau de la directrice de la Maison des Enfants** avec son sourire accueillant.

En continuant notre chemin nous arrivons dans la **salle des Colonnes** : son style grec ancien avec ses colonnes dessinées aux murs qui sont décorés par endroit par des peintures d'enfants ou par un panneau en tissus coloré nous transpose dans une Grèce ancienne anachronique qui colle tout à fait avec la créativité de nos artistes professionnels et nos artistes en herbe. Dans le coin de la pièce on peut apercevoir la **salle de change** et les petites toilettes qui sont protégés du regard extérieur.

Nous poussons une porte et nous arrivons dans la **cuisine** où notre personnel d'entretien nous attend. Il accueille avec bienveillance les repas que les parents et leur enfant ont apporté.

En sortant de la cuisine, nous découvrons un couloir qui donne sur le jardin et sur notre gauche une autre **salle de change attelée à la buanderie**. Au bout du couloir, se trouve une porte qui donne sur l'**espace des Jardins** avec son toboggan. Nous ne sommes pas dans le jardin mais les grandes baies vitrées des deux pièces attenantes nous laissent un spectacle incroyable : une vue sur le **jardin** arboré de 600 mètre carré, où nous apercevons parfois notre tortue qui grignote les feuilles de notre potager.

A l'étage, de nombreux espaces aussi insolites les uns que les autres titillent notre curiosité: le **petit lud'** où notre éducatrice raconte de belles histoires, la **salle Terre** où notre plasticienne propose une expérience sensorielle autour de la peinture, la **salle Senza** où nos musiciennes proposent des sonorités surprenantes, **fouille livre** où les plus grands profitent des jeux de société et des livres mis à disposition et enfin la **salle des tapis** où les enfants s'adonnent à toutes sortes d'expérimentations motrices sous le regard sécurisant de notre psychomotricienne.

## 2. Raconte-moi la Maison des Enfants

“Les légendes racontent que des fantômes bienveillants veillent sur ces lieux séculaires.”

A la Maison des Enfants nous aimons les histoires, les belles histoires de rencontre entre une équipe, des familles et un lieu agréable.

Il était une fois un lieu vivant, créatif et ouvert sur l'extérieur avec une équipe chaleureuse à l'écoute des familles qu'elle reçoit.

C'est sur ces bases qu'a été créée la Maison des Enfants en 1982.

Pour la Maison des Enfants, la communication est un élément essentiel des relations interpersonnelles avec les familles et depuis de nombreuses années, on peut observer qu'une réflexion est menée sur la façon dont les échanges oraux doivent se faire.

En s'appuyant sur les travaux de Carl Rogers, trois points essentiels sont mis en évidence dans nos relations aux familles :

La congruence, qui fait appel à l'authenticité de la relation. Le professionnel prend en compte ses sentiments, ses pensées et ses attitudes tout en prenant en compte celle des familles. Il communique en discernant quand et comment il est opportun de le faire pour permettre une relation authentique avec la famille.

La considération positive inconditionnelle, c'est à dire que le professionnel tente d'accepter inconditionnellement et totalement la famille qu'il accueille sans jugements moraux, religieux ou éthiques.

La compréhension empathique où le professionnel tente de comprendre la pensée de celui qu'il accueille en se défaisant de ses propres biais cognitifs.

La communication écrite est une autre priorité dans les échanges humains : elle permet la distanciation, l'anticipation et invite à la discussion et la réflexion.

A la Maison des Enfants, les transmissions sont notées sur un document destiné à cet effet, des informations sont affichées et les projets sont rendus à la connaissance des familles. Des photos permettent de rendre compte de la journée des enfants.

Outre la communication, la participation est une autre condition sine qua non à l'ambiance bienveillante du multi-accueil. En effet, participer c'est prendre part à quelque chose c'est à dire prendre et rendre une partie de ce qui nous appartient en tant que collectif, c'est un échange, un partage qui ne peut se vivre que si le collectif s'investit : ainsi, des fêtes sont organisées tout au long de l'année comme la fête de la musique ou la fête de Noël..., des invitations sont proposées pour des goûters des parents ou des échanges avec les familles...

En voici quelques exemples :

### **DES HISTOIRES A CROQUER**

Venez nous raconter vos histoires préférées ! Choisissez avec vos enfants les albums que vous aimez lire ensemble

..... de Xh à Xh nous vous inviterons à lire vos histoires autour des coussins douillets, afin d'émerveiller les petites et grandes oreilles, et partager le thé et le café avec nous !

### **L'INVITE DU MATIN**

Vous avez envie de nous faire partager vos chansons, vos histoires, une recette de famille ou un autre talent sorti de votre sac ?

Inscrivez - vous sur la matinée de votre choix, entre Xh et Xh et venez passer un moment de complicité avec un petit groupe d'enfants.

Vous pouvez aussi vous inscrire à plusieurs, 2 ou 3 parents maximum, et organiser un petit atelier ensemble.

### **L'INVITE DE LA SEMAINE .....(date à fixer)**

CeX... De Xh à Xh c'est le papa de X qui ouvrira le bal : il viendra nous faire profiter de son talent de XXXX, et accompagner le temps de chansons.

Même si chaque membre de l'équipe prend la responsabilité des rôles et fonctions qui lui incombent au sein de multi-accueil mais aussi de l'association dans son ensemble en s'inscrivant dans une démarche d'échange autour de projet avec le plus grand sérieux, l'ingrédient le plus important pour que tout ceci fasse que l'histoire fonctionne reste l'humour et la bonne humeur.

C'est le secret d'une belle histoire humaine et c'est celle que la Maison des Enfants veut vivre et veut faire vivre aux familles qu'elle accueille.

### 3. Place des familles

Les équipes accueillent l'enfant et sa famille, une place essentielle est faite aux parents sans qui l'accueil de l'enfant ne saurait être pensé.

L'action éducative des professionnels s'appuie sur la notion de triangulation parents-enfants-professionnel, collaboration essentielle de nos pratiques.

Ainsi il s'agit d'accompagner sans décider, d'informer sans orienter, de proposer sans faire à la place, d'écouter sans juger, de regarder et accepter, de créer du lien et de la confiance.

Nous déployons nos compétences, mutualisons nos réflexions, nos observations, nos connaissances de la meilleure façon possible avec l'enfant et sa famille.

Ces familles s'inscrivent dans l'association à plusieurs niveaux.

D'abord usagères, elles fréquentent nos accueils, sont invitées aux manifestations organisées et proposées tout au long de l'année et contribuent à la qualité de notre travail par leur collaboration avec les équipes autour de l'accueil des enfants.

Adhérentes de notre Association, elles sont consultées et sollicitées pour participer à son évolution dans le temps et son adaptation aux besoins mouvants de la société.

Enfin, tous nos lieux sont physiquement ouverts aux familles et de nombreux temps de rencontre sont proposés, les équipes se rendent quotidiennement disponibles au dialogue.

### 4. L'accueil

Accueillir, pour un professionnel de la petite enfance, c'est pouvoir, par les observations, les analyses, la réflexion et la mise en œuvre de la pratique, prendre la distance nécessaire par rapport à son travail quotidien, par rapport à soi et mettre en œuvre une relation sincère vis à vis de l'enfant et de sa famille.

A la maison des enfants, c'est dans cette optique que différents moments d'accueil sont réfléchis et mis en place.

#### a. La première rencontre et la petite histoire de la famille

C'est lors de ce premier contact que les premiers liens de confiance se créent entre l'institution et la famille : c'est souvent lors de ce premier échange que les inquiétudes, les doutes, les interrogations sont abordés.

Un rendez-vous est fixé et environ une heure est consacrée à cet accueil où le(s) parent(s) se rendent disponible en présence de leur enfant.

Le planning de l'adaptation sera fixé lors de ce premier rendez-vous avec la directrice ou l'éducatrice (L'équipe sur le terrain pourra modifier le planning de l'adaptation en fonction de comment l'enfant et sa famille vivent ces premiers moments de séparation).

Pour les enfants arrivant à la rentrée de septembre, une première rencontre est prévue au mois de juin afin que l'enfant et sa famille vivent ensemble un temps partagé avec l'équipe et les enfants déjà accueillis.

Lors de ce temps informel, parents, enfants et professionnels pourront échanger et apprendre à faire connaissance.

Pour les enfants arrivant en cours d'année, la famille est accueillie dans le groupe par une personne de l'équipe qui fera la visite des lieux et s'intéressera plus particulièrement aux habitudes de l'enfant. Ces moments sont des temps privilégiés de l'accueil. Cette première rencontre établira ainsi la première relation avec l'équipe. Les parents seront alors invités à remplir le livret d'accueil qui sera la base de nos observations de l'enfant dans le quotidien.

### b. L'adaptation

Durant cette période, les parents et les professionnels observeront tout particulièrement le comportement de l'enfant et ses réactions. : c'est ensemble que les parents et les professionnels évalueront et ajusteront les modalités de l'accueil.

Il est important de rappeler que l'épanouissement de l'enfant au sein de la collectivité dépend aussi du bon déroulement de l'adaptation. Les études scientifiques démontrent que cette période est une étape obligatoire pour le bien-être de l'enfant dans les processus futurs de séparation. (Source : les travaux de Bolby, Spitz, Mélanie Klein...)

L'adaptation s'établira sur une à deux semaines à partir des observations communes.

Ainsi, en fonction de la réaction à la séparation de l'enfant et de la disponibilité de ses parents, nous pourrons décider ensemble de faire une adaptation un peu plus longue ou plus courte.

Les adaptations plus longues peuvent être salutaires pour des enfants qui rencontrent une angoisse forte face à la séparation.

Il est important de rappeler que dans quasiment tous les cas l'enfant réagit à la séparation mais que chacun le manifestera à sa manière. Nous nous efforcerons toujours de mettre des mots sur cette séparation pour qu'elle devienne une épreuve positive et valorisante pour l'enfant et sa famille.

### b. Les accueils quotidiens

Les accueils au quotidien sont des temps importants de la journée et permettent une continuité de vie sereine à l'enfant et sa famille à la condition qu'elle soit faite dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi l'accueil est fait par deux professionnels qui sont missionnés pour être les référentes de ces moments. Ils sont chargés de construire le lien entre le dedans et le dehors, accompagnent la séparation et se chargent des transmissions. Ils aménagent les espaces qui vont permettre à l'enfant de se séparer en douceur, ils anticipent les débordements émotionnels en proposant une ritualisation individualisée des temps de séparation.

#### ◦ L'accueil du matin :

Tous les matins les espaces sont aménagés en fonction des besoins des enfants de plus ou moins 2 ans pour permettre une séparation plus facile en répondant à la curiosité naturelle de l'enfant :

- **Espaces pour développer son imagination** : jeux symboliques, jeux créatifs, propositions artistiques, jeux autour du langage et de la culture... (éléments de récupération, éléments naturels, livres, jeux de doigts, marionnettes, voitures, bébé, cuisine...). L'imaginaire permet à

l'enfant de passer du réel au symbolique, il peut ainsi peu à peu apprendre à anticiper, transformer, comprendre le monde dans lequel il vit.

- **Espaces pour développer sa sensorialité** : entendre, voir, sentir, goûter et toucher. Créer des cachettes sensorielles (tables mises à l'envers et recouverte de tissus à l'intérieur desquelles des propositions sensorielles sont faites). L'enfant construit son expérience au monde à travers ses sens et une pauvreté sensorielle de son environnement peut avoir des répercussions sur la construction de son intelligence comme ont pu malheureusement le constater les orphelinats roumains après la chute de la dictature communiste ou encore le célèbre Dr Spitz à travers son observation du phénomène d'hospitalisme. Mais au-delà de ces cas extrêmes, développer la sensorialité de l'enfant c'est lui permettre de s'ouvrir aux saveurs, au plaisir et à la connaissance de soi.
- **Espaces pour développer sa motricité fine** : construire, transvaser, logico-maths, ranger, trier, dessiner, cueillir, jeux de doigts... La motricité fine et globale sont liées au développement du langage, de l'écrit et de la perception du corps dans l'espace. La motricité fine plus précisément permet à l'enfant de travailler sa coordination œil/main, construire sa réflexion, de trouver des solutions (pour autant que l'adulte ne fasse pas à sa place), d'analyser, de se projeter dans le monde et d'en avoir une meilleure compréhension.
- **Espaces pour développer sa motricité générale** : escalader, grimper, sauter, courir, rouler, pousser, tirer, lancer... La motricité générale permet à l'enfant de comprendre le monde à travers son corps, de trouver des solutions aux différentes difficultés qu'il rencontre, de développer sa tonicité musculaire pour avancer dans son développement moteur, de renforcer son estime de soi par la répétition de gestes.

Ces espaces font écho à la pédagogie Reggio Emilia pour laquelle l'environnement et l'observation de l'enfant est primordial et doit avant tout permettre à l'enfant de mettre en œuvre sa propre créativité. et également à la pédagogie Pikler où l'enfant est acteur de son développement et où l'adulte n'est qu'un support à l'enfant qui va l'aider dans sa conquête d'autonomie, nous y reviendrons plus précisément dans le projet pédagogique.

- **L'accueil du soir** :

Se retrouver entre parents et enfants demande aux professionnels une réflexion pour permettre à l'enfant d'exprimer ses émotions face à la séparation qu'il a vécu et aux parents d'avoir une vue globale de ce qu'a vécu leur enfant pendant sa journée.

Ce temps se fait en duo où un professionnel accueille et se rend donc pleinement disponible aux parents tandis que l'autre se concentre sur les enfants qui sont encore présents. Une réflexion particulière sera portée sur les méthodes de communication à l'oral. Chaque mot est important et va permettre aux parents et à l'enfant de se retrouver avec joie et de dire au revoir aux professionnels.

Lors de ces temps, l'enfant a besoin d'une attention particulière, l'aménagement du temps et de l'espace y sont essentiel et sont mis en œuvre pour permettre des retrouvailles dans la joie et la bonne humeur. Pour exemple, les petits restau ont été mis en œuvre dans cette optique.

## B. Axe 2 : « Favoriser l'éveil culturel et artistique de l'enfant »

### i. Créer, mais pourquoi faire ?

*« Ce n'est qu'avec une formation créatrice qui ne supprime aucun don de l'enfant, mais qui au contraire le civilise, que nous pourrions ensemble engendrer une société qui domine et absorbe sa violence. »*  
Yehudi Menuhin

Créer chez l'être humain est un élan vital qui lui permet d'agir et de s'interroger sur le monde. Dans la création, il n'y a pas d'ennui, car elle offre une multitude de possible même dans la routine. Nous voyons ici toute son importance et notamment pour l'enfant qui est un être en devenir.

Créer pour l'enfant lui permettra donc de renforcer son identité, de lui faciliter l'expression de ses émotions et de ses idées et de percevoir la réalité sous différents angles.

A la Maison des Enfants, l'acte créatif est ancré dans les pratiques et s'insère dans une réflexion globale de l'APPEF sur l'éveil à l'art et la culture de l'enfant. Il ne s'agit pas de créer pour créer mais bien de construire un espace où l'enfant est invité à jouer, à partager un instant de création avec l'autre.

#### a. L'éveil à la culture

*« La culture...ce qui a fait de l'homme autre chose qu'un accident de l'univers »* André Malraux

La culture fait appel à notre histoire et à la manière dont on l'adapte au monde. Elle a donc un double aspect : enfermant et libérant et cette ambivalence se caractérise par le fait qu'elle nous enferme dans notre histoire, tout en nous amenant à la fois à aller au-delà, à créer de nouvelles manières de faire.

Ainsi, notre culture n'est pas seulement notre généalogie mais aussi une référence à un monde, un univers.

L'enfant utilise les modèles de transmissions pour en faire quelque chose d'autre qui est sa cuisine personnelle. En même temps qu'il se découvre et se crée, il crée le monde.

A la Maison des Enfants, l'enfant est accueilli avec sa culture familiale. L'équipe s'intéresse à l'histoire de l'enfant et de sa famille et essaye d'adapter sa pratique pour permettre à cette culture d'enrichir la vie en collectivité tout comme cette culture pourra s'enrichir des ouvertures proposées par le groupe.

La Maison des enfants fait ainsi le pari que tout en se ressourçant dans l'histoire familiale, l'enfant participera à la création d'un avenir qui lui sera propre et qui portera la réflexion sur un vivre ensemble dans le respect des uns et des autres.

#### a. L'éveil à l'art

*« La proposition artistique est une proposition de se décaler de la réalité. C'est capital à tout âge et pour toute personne. Quand il y a des dictatures, l'art est la première chose qui est attaquée, détruite : on brûle les livres, on ferme les théâtres, on interdit à l'artiste de représenter, c'est significatif. »* Dr Eschapasse



L'art participe à la construction de la personnalité de l'enfant et lui permet une relation privilégiée à l'émotion inhérente à notre humanité. Le jeune enfant pourra ainsi, à travers l'art, communiquer des émotions en tant que ressenti du corps qui éprouve des sensations.

A la Maison des Enfants, l'art n'est pas pensé dans le but de faire advenir des artistes mais plutôt dans l'optique de créer un espace-temps où l'on partage avec l'autre, où l'on considère le monde en y faisant refléter tout le panel des émotions.

L'art devient une proposition sans insistance où l'enfant peut aussi bien être acteur qu'observateur. Chacun peut déambuler, s'aventurer, rêver à son rythme.

La surprise est aussi un élément fondamental de la proposition artistique. Cela nécessite que l'adulte qui a fait cette proposition a en amont exploré ses propres ressentis, ses propres limites.

A la Maison des enfants, l'invitation artistique est un jeu qui fait émerger les rêveries de chacun tout en les confrontant les unes aux autres dans le respect de chacun.

## ii. Une journée type à la Maison des Enfants

7:45 - Installation colonnes

8:00 - La personne qui arrive à 8:00 installe la cuisine / Accueil des enfants aux colonnes

8:30 - Ouverture porte de la cuisine / la personne qui arrive à 8:30 installe l'espace jardin

8:45 - Un groupe de 8 enfants part au Jardin

9:00 - Un autre groupe de 8 enfants part au jardin

9:10/9:25 - Rangement puis regroupement en chanson dans les espaces Jardin et Colonne: les enfants qui arrivent à partir 9:30 se rendront dans l'espace jardin où des jeux libres leurs seront proposés.

9:30 / 9:45 - Début des ateliers

10:15 - Jeux extérieurs/jardin (possibilité pour les enfants des colonnes d'aller en salle des tapis ou musique selon disponibilité si pas de possibilité d'aller à l'extérieur) et changes pour tous (chaque personne s'occupe de son groupe d'atelier).

10:55 - Rituel du repas par petits groupes (lavage des mains en chanson)

11:15 - Début du repas et départ des enfants du matin (1 seule personne est dédiée à l'accueil des parents aux colonnes)

11:45 - Fin du repas et préparation sieste (rituel d'avant sieste)

12:15 - Sieste

13:30 - Levé de sieste échelonné avec accueil aux colonnes

14:30 - Départ d'un groupe pour le p'tit lud et si possibilité salle de musique avec un autre groupe

→ Ateliers sans matériel : jeux dansés, rondes, jeux d'imitations...

15:15 - Jeux extérieurs

15:45 - Rituel de préparation au goûter avec lavage des mains

16:00 - Début du goûter

16:30 - Jeux extérieurs ou jardin

17:30 - Départ colonnes et accueil du soir

18:30 - Rangement et fermeture du mutli-accueil

### iii. Projet pédagogique

La Maison des Enfants répond aux besoins de l'enfant : besoins physiologiques primaires, besoin de sécurité physique et affective, besoin d'expérimentation et de socialisation, tout en répondant aux besoins des familles : besoin d'un lieu d'accueil sécurisant, d'un lieu qui permet une continuité dans la vie de leur enfant...

Elle vise à l'épanouissement de l'enfant en tant qu'individu et l'aide à s'intégrer au mieux au sein de la collectivité.

La Maison des Enfants s'appuie sur le développement psychologique et psychomoteur du jeune enfant.

A savoir :

- Le besoin d'opposition et de confrontation à l'autre pour construire sa propre personnalité. (Lors des temps de regroupement et des invitations psychomotrices)
- Le besoin d'interactions langagières avec ses pairs et particulièrement avec l'adulte en s'appuyant sur les recherches des neurosciences affectives. (Lors des temps de lecture, des temps de regroupements chantés, des temps d'ateliers ou encore des moments de face à face à l'adulte)
- Le besoin de valorisation dans ses acquisitions par la prise en compte des pédagogies Montessori et Piklérienne. (Invitations psychomotrices, temps du repas, temps de change, habillage et déshabillage...)
- Le besoin d'autonomie, terme phare de la pédagogie piklérienne (invitations psychomotrices, ateliers avec nos musiciennes ou nos plasticiennes, encouragement à faire tout seul dans les temps forts de la journée)
- Le besoin d'expérimentations motrices (lors des temps d'accueil, des jeux extérieurs, des invitations psychomotrices, des temps dansés...)
- Le besoin d'expérimentations sensorielles très présente dans la pédagogie Reggio (lors des ateliers sensoriels : petit lud' ou accueil du matin, ateliers avec les plasticiennes, ateliers avec nos musiciennes...)

Ces besoins nous permettent de faire ressortir 3 notions essentielles qui auront pour but d'amener l'enfant vers son épanouissement individuel dans la société : L'autonomie, la créativité, la socialisation. Ce sont les fondements de notre réflexion pédagogique.

#### a. Les fondements de la réflexion pédagogique

##### i. Autonomie

*« C'est l'enfant lui-même qui doit s'éduquer, s'élever avec le concours des adultes. » C.Freinet*

Être autonome c'est apprendre à réfléchir par soi-même, à trouver ses propres solutions. Ainsi, la Maison des Enfants permet à l'enfant d'expérimenter ses possibilités corporelles et psychiques sous l'œil rassurant de l'adulte. L'enfant y est sollicité et encouragé dans toutes les tâches qu'il entreprend aussi insignifiantes qu'elles paraissent (mettre un vêtement, manger seul, aider à installer le matériel...) et pourtant tellement importantes pour la construction d'un individu.

Notre psychomotricienne veille à soutenir cette réflexion pédagogique. Elle est une personne essentielle à la mise en œuvre d'invitation motrice et à la transmission de la pédagogie pikléienne, pédagogie novatrice et ressources pour la notion de motricité libre de l'enfant.

Exemple type des invitations motrices :

À la Maison des Enfants nous avons la chance d'avoir une équipe pluridisciplinaire dont une psychomotricienne. Elle propose, de partir à la découverte de l'espace et de son corps en salle des tapis. C'est l'occasion pour les enfants (au sein d'un petit groupe) de vivre le plaisir du mouvement, de confronter leur corps à différentes situations motrices, d'aller à la rencontre de l'autre dans un cadre sécurisé et sécurisant sous le regard bienveillant des adultes. Le matériel est adapté et réfléchi en fonction des observations des enfants et de leurs besoins. Un rituel de début et de fin est proposé pour préparer l'enfant à ce qu'il va vivre. Ainsi, une fois les chaussettes et les chaussures enlevés (parfois le collant ou le pantalon), les enfants se retrouvent devant la porte pour la petite chanson rituelle : « Pomme de reinette et pomme d'api » ... La porte s'ouvre, les enfants s'élancent sur les différents modules : grimper, sauter, glisser, danser... chacun peut tester ses limites et s'assurer de ses compétences à faire seul. Car la règle à la salle des tapis c'est de s'aventurer à faire tout seul. L'adulte intervient par la voix, rassure mais ne fait pas à la place de l'enfant et lorsque celui-ci ne trouve pas de solutions, alors l'adulte propose une alternative. Lorsque la cloche retentit l'enfant sait que le moment de ranger approche et qu'il faut récupérer un petit coussin pour le temps du retour au calme. Ensuite on « enroule le fil » et la porte se referme pour laisser ce moment de plaisir partagé et le garder comme un petit trésor au fond de notre mémoire.

## ii. Créativité

*« N'élevons pas nos enfants pour le monde d'aujourd'hui. Ce monde n'existera plus quand ils seront grands. Aussi, nous devons, en priorité, aider l'enfant à cultiver ses facultés de création et d'adaptation. » Dr M. Montessori*

La créativité c'est pouvoir s'exprimer en tant qu'individu dans une collectivité. Elle est synonyme « d'être vivant », de « se sentir réel » (cf le livre de Winnicott: *Jeu et Réalité*). Elle est donc ce qui permet à un individu d'exprimer ce qu'il est aux travers différents moyens (arts plastiques, musique, écriture...): elle est l'expression de notre humanisation.

Par l'intermédiaire d'ateliers, nos musiciens et plasticiens accompagnés des réflexions pédagogiques des professionnels de la petite enfance visent donc à faire émerger chez chaque enfant sa propre façon de se créer dans l'art et culture.

Exemple d'ateliers type de la Maison des Enfants :

### En Arts Plastiques :

Les ateliers artistiques proposés par nos plasticiennes permettent aux enfants d'expérimenter différentes textures et de développer ainsi leurs sens. Les expériences sensorielles sont primordiales pour l'enfant, elles lui permettent de comprendre le monde et ce qui le compose. C'est une manière pour lui de se construire individuellement et de questionner ses sensations : par exemple lorsque l'enfant met de la peinture sur sa main, l'enfant observe qu'elle s'étale et qu'il n'arrive pas à en faire

une boule alors qu'avec la pâte à modeler c'est possible. Ce sont toutes ces expériences anodines pour l'adulte qui permettront à l'enfant de se construire une représentation du monde et d'en faire un individu capable de réflexion. Lors des ateliers de peinture, un petit rituel est proposé avant l'entrée dans la salle tout comme il est proposé à l'enfant de s'équiper pour permettre une plus grande liberté de mouvement. Tout est prêt et réfléchi dans la salle d'art. Des pots, des pinceaux, de la peinture, une grande feuille sont disposés sur une table à la taille des enfants. Chacune des couleurs est séparée et choisie en fonction de l'effet que la plasticienne souhaite donner au résultat. Parce que l'idée au delà du moment de plaisir partagé c'est aussi la création d'une production collective. Celle-ci est ensuite mise en valeur dans les différentes salles de la maison des enfants. Ainsi pour l'hiver les enfants auront expérimenté différentes sortes de verts et des paillettes que les plasticiennes découperont pour en faire un immense sapin qui trônera dans la salle des colonnes. Quelle joie ensuite de montrer cette production aux parents qui regardent avec fierté le résultat.

### En Musique :

Après un joli temps de chanson chacune de leur côté, nos musiciennes proposent des ateliers musicaux pour le plus grand plaisir des oreilles de vos enfants.

Après avoir demandé l'autorisation au dragon d'entrer dans la salle Senza (la salle de musique), nous pénétrons dans son antre musical. Les enfants découvrent les différents objets sonores posés au sol. Ils savent qu'il faut attendre un peu avant d'être invité à toucher, alors ils s'assoient le regard brillant de convoitise. Tout le monde est installé et la musicienne danse parmi les curieux instruments aux sonorités différentes, elle produit des sons, c'est rigolo, joyeux, inquiétant, triste, déroutant...et souvent surprenant. Toutes ses émotions se reflètent sur le visage des enfants. Les regards s'émerveillent et enfin les enfants sont invités à entrer dans la danse. Certains sont très impatients, d'autres plus observateurs ou timide mais ce qu'il y a de rassurant c'est qu'ici chacun va au rythme qu'il souhaite. Et lorsqu'il faut dire au revoir c'est souvent à regret tant pour les adultes accompagnants que pour les enfants.

Notre musicienne attrape les petites clefs qui vont ouvrir la voie vers un voyage musical. La porte s'ouvre et déjà nos oreilles sont à l'affût. Nous pouvons enfin découvrir ce qu'on nous a concocté. Nous suivons du regard avec intérêt le déplacement de la musicienne : elle s'installe la guitare sur les genoux, et un livre se tient là, tout près. Nous sommes prêts à nous embarquer vers de formidables aventures. Aujourd'hui c'est le bonhomme de neige et on alterne entre lecture et chansons. Les rires fusent, déjà certains enfants reconnaissent des chansons, certains dansent. Ensuite la place est laissée à la découverte sensorielle de divers objets sonores. C'est une grande fête et lorsque ça s'arrête c'est parfois très frustrant car nous en voudrions encore !

### iii. Socialisation

*« Le terme socialisation désigne l'ensemble des mécanismes par lesquels l'individu intériorise les normes et valeurs de son groupe d'appartenance et construit son identité sociale. C'est de ce processus que dépend son intégration au sein du groupe, et plus largement de la société toute entière. » (sources : <http://fr.wikipedia.org>)*

La Maison des Enfants ouvre l'enfant à la culture (langage, codes sociaux...) pour lui donner la possibilité de se sentir partie intégrante de la société et de devenir ainsi un individu engagé et citoyen capable de s'adapter à la société dont il fait partie.

Pour cela, les professionnelles avec l'expertise des éducatrices, prennent en compte les origines culturelles des enfants en encourageant le bilinguisme quel qu'il soit, en proposant aux parents de contribuer à la préparation des repas et goûter dans une optique de partage si cela est possible, en laissant toute la place à chaque culture et histoire familiale tout en l'amenant par l'échange à s'ouvrir également à la culture et aux codes spécifiques de la collectivité dans la société française.

Exemple de propositions autour du thème de la socialisation :

### **Les p'tits restau de la Maison des Enfants**

Par un long soir d'hiver, un jeu s'est mis peu à peu en place entre les adultes et les enfants : des assiettes, de la pâte à modeler et hop le repas était prêt et l'idée a commencé à germer... Et si on utilisait les compétences d'une éducatrice de jeunes enfants et celles d'une musicienne/danseuse pour proposer des ateliers sensoriels, culturels et artistiques?

La fois suivante, c'était la naissance d'une pizza party : papiers découpés représentant du fromage, des olives et des tomates, de la pâte à modeler, des cercles de fraction pour faire le support de la pizza et une musique italienne pour mettre l'ambiance. Qui de mieux que les enfants pour mesurer la réussite d'une proposition ? Le thermomètre d'ambiance indiquant de très belles températures, nous en avons déduit que ce fut un franc succès. De là est venue la réflexion autour de l'importance de l'apport musical et plus généralement sensoriel, tout comme l'apport culturel dans le jeu de l'enfant. Peu à peu le projet s'étoffait et bientôt « les p'tits restau » de la Maison des Enfants » prenaient forme : soirée marocaine avec musique bellydance soigneusement choisie et épices à sentir et goûter, pois chiche à transvaser, accueil des parents aux cris des « Youyous »...

### **Réflexion sur le temps des histoires**

Raconter des histoires c'est permettre à l'enfant d'entrer dans une pensée culturelle, dans des codes sociaux et donc de revivre des choses réelles à travers son imaginaire afin qu'il les comprenne. A la maison des enfants on aime beaucoup les histoires : elles servent aussi à mieux se séparer le matin, à préparer l'enfant aux différents moments de la journée et à mieux appréhender les différentes transitions. Elles lui donnent également la possibilité d'exercer son langage, d'exprimer ses émotions et de revenir sur des moments de la journée difficiles. Tous ces temps de lecture nous permettent aussi de tisser des liens avec les enfants et de mieux les connaître.

Quel moment merveilleux de voir arriver l'éducatrice, ses livres à la main, et les enfants accourir pour découvrir les nouveaux trésors dénichés à la bibliothèque. Et quelle joie de pouvoir faire toutes sortes de grimaces, de pouvoir crier « JE VEUX DES PATES !!!! » comme dans le livre.

## **b. L'aménagement des temps et des espaces**

### **i. L'importance de la réflexion des temps et des espaces dans la petite enfance**

Les recherches pédagogiques menées dans la petite enfance montre l'importance de la réflexion sur l'aménagement des temps et des espaces pour répondre aux bien-être des familles et de l'enfant.

Ainsi, à la Maison des Enfants, les professionnels de la petite enfance s'attachent à travailler ces aménagements :

- pour aider l'enfant à mieux se séparer (réflexion sur comment aménager l'espace lors des moments d'accueil, comment encourager l'enfant à se séparer par la mise en place de rituel et de propositions qui susciteront la curiosité de l'enfant...)
- en s'adaptant au développement et besoins des enfants (les salles n'ont pas d'espaces figés, les espaces changent, évolue en fonction des enfants et de leurs besoins)
- en ritualisant les temps forts pour permettre à l'enfant l'anticipation (l'enfant par des codes répétitifs à des temps donnés apprend peu à peu à anticiper les différents moments de la journée)
- en utilisant le temps come valeur objectif afin de faire entrer l'enfant dans la vie collective. (Même si l'enfant ne sait pas lire l'heure, une horloge est placée dans chaque pièce pour permettre à l'enfant de comprendre qu'il y a des codes universels qui ne dépendent pas du bon vouloir de l'adulte mais d'une loi commune à tous)

## ii. L'espace et les intelligences multiples de Gardner

Les espaces de la Maison des Enfants sont répartis en différentes « aires » et différents moments adaptés aux multiples besoins des enfants de 2/3 ans. L'aménagement de l'espace s'appuie sur la théorie des intelligences multiples de Gardner:

- L'intelligence logico-mathématique: (résoudre des problèmes, raisonner...) évoquera tout ce qui a trait à la logique mathématique comme la sériation des objets, les jeux de transvasement, les jeux d'empilement...
- L'intelligence spatiale: (se situer dans un espace) évoquera tout ce qui a trait à la psychomotricité générale et fine (éveil corporel, jeux de construction, dessin...)
- L'intelligence interpersonnelle: (interagir avec les autres) évoquera tout ce qui a trait au jeu symbolique (dînette, voiture, poupée...)
- L'intelligence corporelle-kinesthésique: (utiliser son corps) évoquera tout ce qui a trait à la psychomotricité générale et fine (danse, perles...)
- L'intelligence verbo-linguistique: (utiliser le langage et particulièrement la parole) évoquera tout ce qui a trait au langage (histoires, contes, interactions langagières...)
- L'intelligence intrapersonnelle: (la connaissance de soi) évoquera tout ce qui tendra à acquérir la connaissance de ce qui me constitue (éveil corporel, représentation de soi par le dessin ou autres supports.
- L'intelligence musicale-rythmique (utiliser la musique et les rythmes) évoquera tout ce qui a trait à la musique, aux sons et aux rythmes (instruments de musique, écoute de sons, de musique...)
- L'intelligence naturaliste (utiliser les éléments de la nature) évoquera tout ce qui a trait à la nature (observation de petits insectes, découvrir la nature par les sens, les saisons, jardinage...)
- L'intelligence existentielle (utiliser le questionnement sur les choses, les éléments, leur origine...) évoquera tout ce qui a trait au questionnement de l'enfant (petits groupes de parole, observation du vivant et questionnement...)

Toutes ses intelligences sont étroitement liées et chaque enfant les utilise selon son histoire, sa culture, sa personnalité. Il ne s'agit donc pas de façonner l'enfant mais de l'aider à découvrir ses potentialités.

Ces multiples intelligences, sans pour autant les séquencer mais bien au contraire en les faisant interagir, permettent donc de réfléchir l'espace en différentes aires non figées qui peuvent être matérialisées ainsi:

- Aire des jeux symboliques (dînette, voitures, animaux de la ferme...dans la salle des colonnes)
- Aire d'expérimentation de la matière (peinture, semoule, terre...dans la salle Terre),
- Imagin'aire (livres, peluches, contes...espace colonnes/ jardin et petit lud')
- Aire d'expérimentation du vivant (jardinage, observation de la nature...dans le jardin).
- Aire d'expérimentation psychomotricité (éveil corporel, dessin...dans la salle des tapis et la salle Senza)

### **iii. Comment l'espace peut devenir le terrain d'une réflexion d'équipe**

La réflexion sur les espaces est en perpétuelle évolution en fonction du développement de l'enfant et des demandes liées aux limites de la collectivité.

A la Maison des Enfants, une réflexion a été menée sur la réorganisation des espaces et des groupes d'enfants pour permettre à l'enfant davantage de rencontres et d'exploration.

Dans cette optique, l'équipe a ouvert les espaces à tous en permettant à l'enfant de choisir les explorations qu'il voulait mener. Les espaces sont réaménagés au fur et à mesure du développement de l'enfant et en fonction de ses demandes.

Les rencontres entre enfants sont encouragées et permettent à différentes personnalités et âges de se côtoyer. Les groupes de référence ont été repensés et les espaces se sont ouverts.

Cette réflexion est encore en cours mais elle se construit peu à peu sur la base de nos observations qui nous permettent de réajuster peu à peu notre organisation et de répondre aux différentes demandes liées aux familles, à l'enfant et à la collectivité.

### **b. Les temps forts : réflexion et mise en pratique dans le quotidien**

Les temps forts permettent de rythmer la journée de l'enfant tout en répondant à ses besoins physiologiques et affectifs. Nous tenons à rappeler que l'accueil fait partie de ces temps forts mais il est aussi au fondement des autres temps forts de la journée, c'est pourquoi nous lui avons consacré une partie précédemment.

Outre l'accueil, d'autres temps forts rythment la journée d'un enfant à la Maison des Enfants.

#### **i. Les changes et l'acquisition de la propreté**

Toutefois cette notion est à utiliser dans une juste mesure : elle réside dans une attitude respectueuse dans les soins apportés au corps de l'enfant lors du change.

Ainsi, à la Maison des Enfants nous essayons de favoriser la référence autant que possible (l'enfant est en droit de choisir l'adulte qui lui changera la couche dans la mesure du possible), nous travaillons également sur le temps d'accompagnement de l'enfant pendant ce soin d'hygiène, sur l'attitude professionnelle (échanges de regards, verbalisations, interactions...), et la douceur des gestes auprès de l'enfant.

Nous permettons aussi l'intimité de l'enfant avec son parent lorsque celui-ci lui change la couche en laissant la porte de la salle de change fermée.

Par ailleurs, l'équipe permet aux enfants de se rendre aux toilettes ensemble s'ils le souhaitent. Les enfants peuvent ainsi s'observer mutuellement, le garçon prend conscience qu'il n'est pas une fille, et la fille prend conscience qu'elle n'est pas un garçon. Les enfants apprennent très vite lorsqu'ils sont en interaction, qu'elle soit verbale ou non. L'adulte se porte garant du respect de chacun lors de ces interactions par l'observation fine des réactions des enfants et l'accompagnement autour de la notion du respect du corps.

Nous encourageons également le déshabillage en petit groupe avant la sieste pour permettre aux enfants l'imitation inhérente à l'apprentissage de l'autonomie, notamment celle de la propreté.

Lors des changes, nous proposons aux enfants de se rendre sur le pot ou les toilettes et en nous appuyant sur l'observation de l'enfant nous proposons de changer la couche debout pour ceux qui commencent à développer de la curiosité vis à vis de l'apprentissage de la propreté.

Les apprentissages psychomoteurs nous aident également à mesurer la maturation psychomotrice de l'enfant et à enrichir nos observations. Le développement de la psychomotricité est un élément essentiel qui va permettre à l'enfant de conquérir avec assurance son autonomie.

### La petite histoire des pipis et des cacas

Devant l'inquiétude de certains enfants face aux toilettes, voici une petite histoire qui permet de comprendre le voyage des urines et excréments dans les toilettes.

Lorsque tu fais pipi ou caca et que tu tires la chasse, ton pipi et ton caca font du toboggan. C'est un très grand toboggan qui les emmène vers tous les autres pipis et cacas. Ils y retrouvent les pipis et cacas de papa et maman et peuvent faire une grande fête dans ce que l'on appelle les égouts.

## ii. L'alimentation

Lorsque l'enfant arrive en collectivité, il est important de prendre le temps d'écouter les parents sur leurs rituels vis à vis de l'alimentation, cette première rencontre étant déterminante pour la mise en place d'une alimentation « à la carte » respectueuse de chaque enfant.

A la Maison des Enfants, ce sont les parents qui fournissent le repas et le goûter, à la différence que pour le goûter, c'est une famille différente chaque jour qui fait une proposition pour tous les enfants. Cela permet une grande représentation alimentaire de la diversité culturelle et sociale accueillie tout en permettant à l'enfant une belle ouverture sur le monde des saveurs. Ainsi, l'idée n'est pas de restreindre l'enfant à son repas mais de l'encourager à partager, s'intéresser, observer, sentir... les différents plats apportés de chacun (Sauf cas d'allergie ou interdits alimentaires spécifiés). Les professionnels quant à eux veillent à accueillir les repas sans jugement et en prenant en considération les choix d'éducation parentale et les choix de l'enfant. Ils établissent ainsi une relation basée sur la confiance avec les familles en leur proposant de remplir une fiche d'observation sur les rituels alimentaires de l'enfant (cf livret d'accueil). Ils veillent également à respecter l'enfant qui ne veut pas manger, goûter un aliment tout en restant dans la proposition et l'accompagnement. Cet accompagnement par l'adulte permet de faire entrer l'enfant peu à peu dans la culture du repas.



Le jeune enfant qui entre en collectivité évolue dans la prise en compte de l'autre et s'il est bien accompagné, il naît chez lui une réelle envie de participer à une dynamique de groupe inhérente au plaisir de se nourrir seul. C'est à cette condition que l'enfant devient responsable de sa façon de s'alimenter, il peut choisir ce qu'il veut manger, dans la quantité qu'il le souhaite sous l'œil bienveillant du professionnel.

### Les ateliers culinaires et sensoriels dans l'approche de l'alimentation du jeune enfant

A la Maison des Enfants, des propositions culinaires et des ateliers sensoriels sont mis en place pour permettre à l'enfant de s'ouvrir à différents saveurs et de développer ses sens. L'idée est aussi de pouvoir partager un moment convivial autour des aliments et de piquer la curiosité naturelle de l'enfant. C'est le moyen de comprendre d'où proviennent les aliments, tout comme les étapes de la réalisation d'une recette donne la possibilité à l'enfant de prendre conscience que des ingrédients séparés peuvent, en respectant un certain ordre et une certaine quantité, donner un tout savoureux. Quelle joie pour des enfants de pouvoir ensuite partager leur création avec d'autres !

### iii. Le sommeil

Pour que le sommeil de l'enfant se passe au mieux au sein de la collectivité, il est important de prendre en compte les facteurs suivants :

- L'échange avec les parents sur les rituels du coucher, leur façon de procéder avec leur enfant sont des renseignements précieux sans lesquels nous ne pouvons travailler.
- Lui permettre de prendre ses doudous, tétines et tout autre objet transitionnel
- L'aménagement d'un espace sécurisant qui va permettre à l'enfant de se sentir contenu
- L'aménagement d'un temps calme avant et après le coucher pour préparer l'enfant au sommeil ou au réveil, on opère ainsi une transition douce entre la réalité et le sommeil.
- L'accompagnement d'une professionnelle bienveillante qui va rassurer et aider l'enfant à entrer dans le sommeil.
- La prise en compte de l'enfant : rythme de sommeil, signes de fatigue...
- Il est essentiel de ne jamais laisser un enfant pleurer dans son lit sans accompagnement : ceci est destructurant et engendre des troubles du sommeil.
- Enlever tous les « vêtements d'action » dans lesquels il a joué auparavant pour préparer l'enfant psychologiquement et lui permettre d'anticiper la sieste.

Les premiers jours de sieste nécessitent une adaptation progressive et la prise en compte des renseignements donnés par les parents dans le livret d'accueil.

L'adaptation de l'enfant à l'espace de la sieste est essentiel pour lui permettre d'être serein dans ce lieu. L'enfant doit pouvoir visiter le lieu lors de son adaptation pour lui permettre l'anticipation de ce temps particulier de la journée.

Chaque enfant pourra choisir son lit où il mettra ses objets transitionnels (tétines, doudous, biberons...). Nous lui demanderons de rester couché un temps minimum : une petite demi-heure après laquelle il aura la possibilité de sortir. Les enfants sont toujours accompagnés de professionnels mais

ceux-ci « tournent » auprès des enfants. Les enfants ayant des difficultés d'endormissement auront un accompagnement spécifique, réfléchi en équipe.

Une réflexion peut être faite sur la sieste à la "carte" : un enfant qui ne veut pas dormir ou un autre qui a besoin de dormir avant l'heure, toutes ces difficultés forment notre quotidien professionnel et peuvent être envisagées par une sieste en différé ou en proposant un coin calme pour les enfants qui ne veulent pas dormir et une sieste avant ou après l'heure selon le besoin de l'enfant et dans la mesure des possibilités matérielles de l'équipe qui doit aussi faire face à la collectivité.

#### iv. Les rituels

Les rituels sont des outils essentiels pour permettre à l'enfant d'anticiper et donc d'être rassuré et confiant sur le déroulement de sa journée notamment dans un contexte de séparation.

Les rituels peuvent être individualisés ou collectifs. Lors des accueils du matin, par exemple, ils seront principalement individuels et adaptés en fonction des affinités de l'enfant. Nous essayons de toujours mettre en place une même personne qui accueille l'enfant en essayant de proposer toujours les mêmes étapes de séparation : lecture d'histoire, petite proposition motrice, jeux de voiture... chacun est accueilli dans l'espace qui lui convient le mieux et l'adulte veillera toujours à se positionner corporellement vers l'endroit que l'enfant préfère.

Le doudou et la tétine lorsqu'ils existent sont laissés à l'enfant le temps de la séparation jusqu'à ce qu'il décide qu'il est suffisamment en confiance pour s'en passer. Tous les enfants n'ont pas de doudous ou tétines mais ils ont tous besoin un espace transitionnel qui leur permet de passer sereinement d'un moment à un autre.

Tout au long de la journée des temps rituels sont pensés pour rythmer la journée et permettre à l'enfant de se projeter dans le temps et les espaces. Ainsi, la Maison des Enfants propose des regroupements chantés, des histoires (accueil, avant le repas, avant la sieste), des petits exercices de transition (la petite gymnastique de respiration avant le repas, le petit yoga avant la sieste...), des animations amusantes lors des temps destinés à l'hygiène du corps (animation sur le lavage des mains, jeux autour du corps lors des changes...)

#### v. Les jeux

Le jeu remplit plusieurs fonctions chez le jeune enfant : il lui permet de satisfaire son désir de mouvement et d'action, d'enrichir ses connaissances, de mieux comprendre le monde qui l'entoure, de répéter des acquisitions pour qu'elles deviennent sûres, d'observer et faire des hypothèses, de découvrir la joie de la réussite, d'apaiser ses tensions intérieures et de favoriser son imagination.

Le jeu est donc essentiel à l'enfant même si celui-ci n'en a pas conscience. L'enfant joue avant tout pour son plaisir et l'adulte doit avant toute réflexion en prendre considération.

Pour permettre une mise en œuvre optimale du temps de jeu de l'enfant, la Maison des Enfants veille à ce que l'enfant puisse jouer dans un environnement calme et serein avec une grande liberté de mouvement. L'espace doit donc être suffisamment vaste et adapté aux besoins des enfants selon leur âge et leurs attentes individuelles. Les temps de jeu libre sont suffisamment long pour donner à l'enfant le temps de découvrir à son rythme et de développer ses capacités d'attention.

Les jeux et jouets sont simples et permettent de soutenir l'imaginaire, la créativité et la motricité de l'enfant. Ils découlent des observations faites de l'enfant.

Les temps de jeux libres permettent de soutenir la socialisation : prendre conscience de l'autre et de ses réactions, attendre son tour, négocier lors de conflit sont autant de concepts qui permettent aux enfants d'apprendre à jouer ensemble. Toutefois pour se faire, l'instauration de règle est primordiale. Des règles simples que l'enfant peut comprendre et qui lui sont expliquées par l'adulte.

Le rôle des professionnels est essentiel pour soutenir le jeu libre de l'enfant. Il doit pouvoir être présent à l'enfant par la parole et en aménageant l'espace pour lui permettre d'évoluer en sécurité et de résoudre seul les conflits qu'il rencontre. Il doit également soutenir les règles mises en place auprès de l'enfant pour permettre de vivre la vie en groupe de manière positive. Il prévient les conflits inhérents à la collectivité en rappelant les règles, en réaménageant les espaces, en réajustant son positionnement. Il essaye de faciliter cette gestion de conflit en permettant à l'enfant de les résoudre par lui-même : il observe d'abord pour voir s'il est nécessaire d'intervenir, il intervient ensuite si nécessaire par la parole en s'adressant à l'enfant qui fait subir autant qu'à celui qui subit. En dernier recours, il interviendra pour séparer.

### **Le jeu et la notion de genre**

La question du genre se pose en collectivité mais n'est pas encore beaucoup réfléchi chez les professionnels de la petite enfance. Avec un public essentiellement féminin, il serait intéressant de se poser la question de l'impact sur la question des genres dans les établissements d'accueil du jeune enfant.

A la Maison des Enfants, cette question est encore en réflexion et la parité n'est pas encore acquise dans les équipes. Toutefois, la réflexion autour des jeux et des jouets mis à disposition de l'enfant, tout comme les livres, les décors et les activités quotidiennes tentent de prendre en compte cette question.

## **C. Axe 3 : « être un cadre de recherche et de réflexion, de formation et d'études dans le domaine de la petite enfance, et l'enfance et de la famille »**

### **i. Les professionnels**

- 1 Directrice technique / Puéricultrice (35h/semaine)
- 1 médecin d'établissement
- 1 Educatrice de Jeunes Enfants (35h/semaine)
- 1 Educatrice de Jeunes Enfants (17h30/semaine)
- 1 Psychomotricienne (20h/semaine)
- 1 Auxiliaire de puériculture (35h/semaine)
- 4 Agents d'accueil petite enfance titulaire du CAP (35h/semaine)
- 1 Agent d'accueil petite enfance titulaire du CAP (15h/semaine)
- 1 Musicienne (22h /semaine)
- 1 Musicienne (6h/semaine)
- 1 Plasticienne (35h/semaine)
  
- 3 agents d'entretien

## ii. Des compétences complémentaires

La composition des équipes qui comprend des professionnels diplômés ou qualifiés dans le domaine de la petite enfance et des professionnels riches d'un savoir-faire artistique répond aux objectifs éducatifs de l'association.

La pluridisciplinarité permet le regroupement d'un grand nombre de compétences au service de l'accueil du jeune enfant et de sa famille.

Chacun par son regard unique vient enrichir le travail d'équipe autour des médiations artistiques qui sont l'axe de travail essentiel des multi accueils.

Cette singularité nécessite un travail constant pour élaborer la cohérence et la confiance au sein des équipes. Construire des rapports ouverts, tolérants, respectueux et bienveillants entre nous, penser notre travail collectif et le réinterroger sans cesse permet de nous assurer d'un cadre empreint de valeurs humaines pour chacun et soutien la qualité de nos actions auprès des enfants et des familles.

## iii. Accompagnement et formation des équipes

L'intégration des multi-accueil dans une dimension associative telle que l'APEEF permet une capacité de remplacement du personnel en interne et un éventail conséquent de formations : à l'APEEF, il s'agit d'évoluer dans un esprit d'entraide entre les services et permettre ainsi la transversalité des savoirs faire des secteurs petite enfance et enfance.

Chaque jour les professionnels mobilisent sur le terrain leurs compétences mais aussi leur capacité de réflexion et de distanciation. Si les qualités humaines, l'engagement et les valeurs de chacun sont nécessaires, ils ne peuvent soutenir seuls le travail des professionnels. Les savoirs théoriques apportés par les différents parcours de formation individuel et le travail d'élaboration effectué en équipe sont le socle légitime de notre pratique.

De plus, pouvoir mener à bien toutes leurs missions et répondre à la diversité des besoins de chaque famille, implique que les équipes des multi accueils soient formées à un travail de tiers bienveillant et qu'elles puissent bénéficier d'un accompagnement professionnel régulier.

Ainsi les projets individuels sont encouragés : laisser chaque professionnelle s'inscrire ou impulser un projet, c'est lui permettre d'être créative et donc de devenir active au sein de la structure. Petit projet, grand projet, qu'il soit impulsé par une éducatrice de jeunes enfants, un artiste ou un CAP petite enfance, peu importe, il doit pouvoir s'inscrire dans les valeurs qui anime la structure.

Les équipes se réunissent donc chaque semaine hors du temps d'accueil des enfants pour élaborer leur réflexion, échanger leur point de vue, mener leurs projets. Une fois par mois une psychologue vient accompagner et nourrir ce travail et permettre une mise à distance de la pratique professionnelle.

Tous ces temps de travail permettent la mise en œuvre du projet pédagogique qui est le socle de la légitimité de nos professions. Sans lui, il est difficile de mettre en place un réel travail d'équipe. Construit et réajusté régulièrement, il permet d'interroger les pratiques professionnelles, de les rendre visible à tous et de fédérer une équipe portée par des valeurs communes.

Pour compléter ces savoirs, le plan de formation annuel associatif permet à chacun de suivre des formations à titre individuel qui viendront ensuite enrichir l'équipe. Ce plan de formation comprend également des propositions collectives centrées sur une équipe, un type de professionnels ou un groupe de salariés venus de divers lieux de l'association. Ces temps sont l'occasion d'échanges riches avec d'autres salariés qui partagent notre projet mais le mettent en œuvre à leur façon.

#### iv. La place des stagiaires et apprentis

Les structures se veulent également des lieux de formation et de transmission.

Dans ce but les équipes acceptent et encadrent chaque année le parcours de plusieurs stagiaires et apprentis issu de différentes filières de formation. La vie quotidienne des structures devient ainsi un espace d'échanges constant autour des savoir-faire et savoir-être essentiels aux professionnels du champ de la petite enfance.

Cet engagement est riche pour tous les acteurs qui y participent.

Le questionnement des stagiaires et les apports théoriques qu'ils viennent confronter au terrain amènent l'équipe à réinterroger et réactualiser constamment ses pratiques.

Les membres de l'équipe ont quant à eux à cœur de partager leur expérience et transmettre les valeurs professionnelles et humaines qu'ils portent et mettent en œuvre chaque jour.

Ces échanges apportent une dynamique positive et créatrice au sein de la structure qui participe à la qualité du cadre d'accueil des familles.

#### v. Modes d'évaluation

Les professionnels que nous sommes, font le souhait d'assurer une qualité d'accueil constante et renouvelée dans le temps. Cette volonté affichée passe par un travail de réflexion puis de mise en œuvre permanente. Elle nécessite une veille et une curiosité quant aux évolutions des pratiques pédagogiques, des avancées scientifiques et aux changements sociétaux.

La qualité reste difficilement mesurable, il faut néanmoins trouver des procédés d'évaluation qui serviront de base et d'outils de travail pour les professionnels.

La participation de tous dans un travail d'équipe ne peut être envisagée sans que chacun ne soit informé, écouté, accueilli. Grâce à des temps de formation réguliers, chaque membre de l'équipe est responsable condition d'une vraie dynamique de projet.

L'association met en place des entretiens individuels qui servent d'indicateurs quant au vécu et à l'évolution professionnelle de ses salariés. C'est l'occasion de consacrer un temps à chacun et de recenser les compétences et les difficultés rassembler en son sein.

Les équipes bénéficient de séances d'analyses des pratiques qui permettent une mise à distance du travail quotidien et qui favorisent une remise en question collective et féconde des actions et interactions de tous. Souvent proposées par un psychologue, elles vont permettre ainsi de s'interroger

sur le quotidien et les difficultés qu'il génère, de dire son ressenti, d'extérioriser des difficultés professionnelles...

Ces temps sont fondamentaux pour les professionnels. Ils participent à la considération de chacun par l'institution et permettent ainsi au professionnels reconnus dans leurs compétences et leur vécu d'assurer à leur tour les conditions du cadre respectueux et bien traitant que nous souhaitons pour nos accueils.

L'association veille à ce que tous les professionnels trouvent leur place au sein de la structure. Si des tensions sont avérées, elle n'hésite pas à mettre en place des temps spécifiques de communication sous forme de médiation pour permettre à chacun le partage de son ressenti et la mise à distance aux faits. Ces échanges permettent ainsi d'avancer sur des bases stables et de fédérer toute une association dans un but commun : l'accueil de l'enfant et sa famille.

Enfin, les professionnels s'attachent quotidiennement à vérifier auprès des usagers, par les échanges et le dialogue, qu'ils répondent à leurs besoins et leurs attentes. Des outils d'observation en travail social sont proposés et utilisés pour mener à bien l'enrichissement des analyses de ces échanges. Ce travail est complété par la mise en place d'un questionnaire de satisfaction qui est transmis à chaque adhérent.

#### **D. Axe 4 : « s'inscrire dans le tissu social à travers un partenariat quotidien avec les différentes institutions »**

##### **i. Modalités de relations avec les organismes extérieurs**

###### **a. Partenaires institutionnels**

La **Mairie de Bordeaux** soutient et finance les actions de l'association

La **CAF** verse des prestations de service

Le **REAAP 33** (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents, animé par la CAF et la DDSC Direction Départementale de la Cohésion Sociale) finance des actions spécifiques autour du soutien à la parentalité

La **PMI** (Protection Maternelle Infantile) est également un partenaire essentiel. Elle assure bien entendu un rôle de contrôle sur les pratiques professionnelles du quotidien mais elle apporte également un soutien. Les professionnels dans leur rôle de prévention peuvent éventuellement aider à dépister des situations particulières grâce à ce soutien de la PMI.

Le **médecin référent** des deux structures est un partenaire important pour tout l'accompagnement à la mise en place des protocoles de santé. Il peut également accompagner, soutenir et former les professionnels.

Un **psychologue** intervient lors des réunions d'analyse des pratiques professionnelles afin d'apporter une vision externe, un travail de réflexions sur les pratiques et de conseiller des équipes.

Enfin, il ne faut pas oublier tous les **services sociaux ou médico sociaux** tels que les Centres Médico Psychologique Petite Enfance (CMPPE), les assistants familiaux, etc.

L'adhésion de l'APEEF à la **CRESS Nouvelle-Aquitaine** (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) lui permet d'assurer une veille professionnelle et sociétale, de participer à la vie du territoire et de faire valoir son rôle d'acteur économique.

Elle essaime son projet éducatif grâce à son partenariat avec l'**ACEPP 33/47** (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels) qui lui permet de faire partie des formateurs de l'ACEPP.

Elle porte la voix de l'**ESS** (Economie Sociale et Solidaire) et participe à la dynamique des grandes fédérations d'éducation populaire : elle est membre de l'**UFCV** (Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs). Elle mène un travail collaboratif sur des axes de formation avec Les **Francas** de la Gironde et elle échange des savoirs et des compétences avec le **CEMEA**.

Grâce à son appartenance au **CNEA** (Conseil National des Employeurs d'Avenir), l'APEEF peut faire valoir le point de vue des structures de proximité au sein de sa branche professionnelle quant aux enjeux de l'animation de territoire.

Au sein de l'**UDES** (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire), l'APEEF elle contribue au point de vue de la branche animation et associative dans le domaine de l'ESS multi secteur.

#### a. Partenaires pédagogiques

Les premiers partenaires pédagogiques sont généralement les collectivités de proximité telles que :

- la bibliothèque (emprunt de livres et lecture d'histoires sur place, etc...)
- la ludothèque (emprunt de jeux/jouets)
- les écoles maternelles voisines (prêt de salle de motricité, d'espaces divers, etc)
- les multi-accueils voisins (échange de savoirs faire, de locaux, etc)

Il y a également les partenaires culturels plus élargis tels que :

- les musées
- les théâtres
- les cinémas et salle de spectacles (Le Centre Simone Signoret à Canéjan, etc)
- les parc et jardins environnants

#### ii. Dispositions particulières relatives à l'accueil de l'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique

La Maison des Enfants est un lieu ouvert à tous dans la mesure de leurs possibilités.

Lorsqu'une demande d'accueil nous est faite pour un enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique, que ce soit directement par une famille ou par un intermédiaire social ou médical, les équipes évaluent leur capacité à s'engager auprès de cette famille.

Les professionnels élaborent avec les parents un projet qui définit la fréquence et la durée des temps de présence de l'enfant au sein de nos établissements. Ce projet tient également compte de l'avis de notre médecin référent et permet un accueil spécifique de qualité pour l'enfant et sa famille au sein du dispositif d'accueil collectif.

Si un traitement médical spécifique est nécessaire, un projet d'accueil individualisé (PAI) est élaboré par le médecin référent en lien avec le médecin traitant de l'enfant, sa famille et la direction

L'équipe peut également entrer en relation avec les différents intervenants qui accompagnent l'enfant et sa famille afin de participer à la cohérence de suivi de la situation et son évolution.

ANNEXE :



## **Règlement de Fonctionnement 2020/2021**

### **« Maison des Enfants »**

La « Maison des Enfants », gérée par l'Association Petite Enfance, Enfance et Famille (APEEF) est un lieu d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la famille.

Il s'agit d'un multi accueil collectif situé dans les locaux du siège de l'association :

64 rue François Magendie, 33000 Bordeaux.

05.56.33.86.50.

[www.apeef.com](http://www.apeef.com)

Cet établissement fonctionne conformément :



- Aux dispositions des Décrets N°2000-762 du 1<sup>er</sup> août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le chapitre V, section 2, du titre 1<sup>er</sup> du livre II du Code de la Santé Publique, N°2007-230 du 20 février 2007 et 2010-613 du 10 juin 2010 et de ses modifications éventuelles ; la Loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998
- Aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, toute modification étant applicable ;
- Aux dispositions de la loi Borloo n°2006-339 du 23/03/2006 concernant le retour à l'emploi et les droits des bénéficiaires de minima sociaux ;
- Aux dispositions du règlement de fonctionnement ci-après.

## 1. Les fonctions de direction

### I.

#### a. Direction générale

Monsieur François Marquet, Directeur général de l'APEEF est le chef du personnel et a en charge l'animation de l'équipe de direction placée sous son autorité.

#### b. Direction du multi accueil « Maison des Enfants »

Madame Arrivé Lise, titulaire d'un diplôme d'état d'Infirmière depuis 2009 et de puéricultrice depuis 2019, assure les fonctions et responsabilités suivantes ;

- elle veille à la qualité de l'accueil des familles et des enfants ; rendez-vous, inscriptions, suivi des familles.
- elle participe aux commissions et permanences fixées par l'AIFAP de la Ville de Bordeaux,
- elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet associatif de l'APEEF, du projet éducatif et du projet social du projet d'établissement de la « Maison des Enfants ».
- elle participe à l'élaboration du règlement de fonctionnement et à son application.
- elle est garante du respect des règles de sécurité et du respect des conditions d'hygiène optimales,
- elle anime les réunions hebdomadaires et gestion des plannings du personnel sur le multi accueil,
- elle soutient l'équipe pédagogique et peut intervenir occasionnellement sur le terrain,
- elle est garante du suivi des stagiaires,
- elle organise les entretiens d'embauche et le recrutement,
- elle participe à l'élaboration du budget, suit la saisie des inscriptions et la fréquentation des accueils,

### c. Modalités de continuité de la fonction de direction

Dans le cas d'absence de la directrice en poste (congés, arrêt maladie, formation), la fonction de direction est assurée par un membre de l'équipe titulaire d'un diplôme d'état : éducatrice de jeunes enfants, psychomotricienne, auxiliaire de puériculture. Elle assure la continuité des missions qui ne peuvent être différées dans le temps.

La prise de congés étant organisée par avance, il est fait en sorte que la fonction de direction soit assurée sans rupture tout au long de l'année.

Un classeur des tâches à accomplir en cas d'absence de la directrice est à la disposition de la personne qui assure la continuité de direction : il résume tous les points à traiter qui ne peuvent pas être reportés au retour de la directrice.

Doryanne Ibarra, éducatrice de jeune enfant assure la continuité de direction.

## 2. Modalités d'admission des enfants.

### a. Pré-inscription à l'AIFAP pour les enfants de 0 à 4 ans non scolarisés

Les pré-inscriptions sont enregistrées auprès du service d'Accueil et Information des Familles – Accompagnement des Professionnels (AIFAP) de la Mairie de Bordeaux. Les demandes d'accueil sont examinées par une commission qui se prononce sur l'admission des enfants dans un établissement en respectant au mieux le choix des parents. Les places sont réservées pour les familles habitant Bordeaux ou y payant une taxe professionnelle.

### b. Adhésion à l'association

Pour avoir accès aux services d'accueil de « la Maison des Enfants », les familles doivent adhérer à l'Association Petite Enfance, Enfance et Famille.

Pour ce faire, elles doivent s'acquitter des frais d'adhésion de 30€ (une adhésion par foyer familial) qui est valable de septembre à fin août de l'année qui suit.

En cas d'annulation de l'inscription de l'enfant, l'adhésion reste acquise à l'Association.

### c. Constitution du dossier d'inscription

La Caisse d'Allocations Familiales et la « Maison des Enfants » ont signé une convention pour l'utilisation du service CDAP qui permet de consulter directement sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) les éléments nécessaires à la constitution du dossier.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique et aux libertés, les parents ont la possibilité de s'y opposer. Dans ce cas il leur appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement du dossier.

Un enfant sera accueilli après la constitution et le dépôt du **dossier d'inscription complet et la signature du contrat par la famille et la directrice du multi-accueil La Maison des Enfants.**

Il sera demandé à la famille de remplir une fiche de renseignements en répondant à l'ensemble des rubriques, y compris celles concernant les vaccinations, et de fournir toutes les pièces exigées :

- Certificat médical attestant que l'enfant peut partager la vie dans une collectivité.
- Copie d'un justificatif CAF : tout document où apparaît le numéro d'allocataire
- Copie des certificats de vaccinations ou photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé ou un certificat médical de contre-indication à la vaccination (qui doit être transmis au médecin d'établissement)
- Copie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile des parents
- Copie de l'attestation de couverture sociale pour l'enfant accueilli
- Copie du livret de famille

Dans ce dossier d'inscription vous pourrez donner ou non votre autorisation pour :

- L'intervention en cas d'urgence,
- L'administration d'un antipyrétique selon le protocole en vigueur,
- Les soins légers de la vie courante,
- L'utilisation du logiciel CDAP pour le calcul de votre tarif,
- Les sorties à pied ou en bus,
- La prise et la diffusion de photographies de votre enfant.

#### d. L'adaptation

Avant que tout accueil régulier ne se mette en place, une période d'adaptation est proposée aux familles pour favoriser l'intégration de l'enfant au sein de la collectivité.

Aucun accueil ne sera possible sans la mise en place de cette période qui permet la rencontre avec les professionnels, apporte les repères nécessaires à l'enfants et garantie sa sécurité affective en l'absence des parents.

Le premier temps de rencontre proposé aux familles est gratuit. Les temps où l'enfant reste seul sont facturés au réel des venues (par tranche de demi-heure entamée).

e. **Préconisation concernant l'obligation vaccinale des enfants accueillis dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (Article R3111-8. II du Code de la Santé Publique)**

L'obligation vaccinale concerne dorénavant 11 maladies au lieu de 3, conformément à la Loi du 30/12/2017 mise en application par le décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018. Ce sont les vaccins contre les pathologies suivantes : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, hépatite B, haemophilus influenzae de type B, infections à pneumocoques et à méningocoques de type C, rougeole, oreillon, rubéole.

Pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les vaccins obligatoires restent le DTP (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite).

Si l'enfant est à jour de ses vaccinations son admission est effective au sein de la Maison des Enfants (LAEP, ateliers 3/5 ans, multi-accueil).

Si l'enfant n'est pas à jour de ses vaccinations :

- Seule une admission provisoire est possible, les parents doivent régulariser la situation dans les trois mois,
- En cas de refus persistant des parents de procéder à la vaccination, et sans certificat médical de contre-indication à la vaccination, l'enfant est exclu de la collectivité (Art R3111-8-II : « le maintien du mineur dans la collectivité d'enfants est subordonné à la réalisation des vaccinations... »).

**3. Les Projets d'accueil des enfants de 18 mois à 5 ans de la « Maison des Enfants » (tableau récapitulatif des accueils en annexe)**

a. **L'accueil des enfants de 18 mois – 3 ans : « Jardins des enfants »**

La « Maison des enfants » propose **38 places pour les enfants de 18 mois à 3 ans de 8h00 à 18h30** en matinée sans repas ou en journée complète avec repas et sieste.

Les 38 places sont modulées en fonctions des contraintes de l'aménagement et de l'occupation des locaux de la manière suivante :

- 38 places de 8h00 à 11h30
- 30 places de 8h00 à 18h30

Nous proposons 33 places en accueil régulier et 5 places en accueil occasionnel.

**Les accueils réguliers** font l'objet d'un **contrat d'accueil** établi avec la famille selon leurs besoins et les places disponibles. Ce contrat détermine les jours réservés et les horaires réservés sur une période supérieure à 6 mois.

De manière ponctuelle et selon les places disponibles, les familles qui souhaitent des temps d'accueil complémentaires à leur temps d'accueil contractualisé peuvent en faire la demande.

**Les accueils occasionnels** sont des temps d'accueil à déterminer avec les familles du quartier selon les places disponibles qui peuvent être différents selon les périodes de l'année.

Ces accueils ne sont pas contractualisés mais soumis à réservation. Nous réservons 5 places pour ce type d'accueil. D'où l'importance de prévenir le plus tôt possible lorsqu'un enfant accueilli en régulier est absent afin que nous puissions proposer sa place le temps de son absence en accueil occasionnel à un autre enfant.

**L'accueil d'urgence** suit un protocole d'accueil mis en place en collaboration avec le service Accueil et Information des Familles de la Mairie de Bordeaux. Il peut être proposé pendant 15 jours puis reconduit une fois seulement sur 15 jours aussi.

i. [Les horaires et conditions de départs et d'arrivées des enfants :](#)

**Horaires d'arrivée :** entre 8h et 9h15-9h30, la porte de la Maison des Enfants sera fermée aux familles à 9h30, sauf si la famille prévient à l'avance d'un contre temps exceptionnel.

**Horaires de départ :** entre 11h15 et 11h30 pour les venues en matinées

entre 16h30 et 18h30 le soir, la porte de la Maison des Enfants ne s'ouvrira aux familles qu'à partir de 16h30.

Les horaires d'arrivée et de départ sont prévus pour permettre un accueil des enfants et des familles sans précipitation et sans perturber l'organisation des temps collectifs. Ces temps sont favorables aux échanges quotidiens qui participent à une bonne qualité d'accueil. Il est donc important de respecter ces horaires. Sinon les parents ne pourront pas nous confier leurs enfants.

**Les conditions de départ :**

Seuls les parents, les personnes figurant sur le dossier d'inscription ou les personnes majeures munies d'une autorisation écrite des parents et d'une pièce d'identité sont habilitées à venir chercher un enfant.

Dans le cas d'un retard excessif du parent ou son incapacité à venir rechercher son enfant après fermeture, et dans l'impossibilité totale de joindre une personne autorisée, il sera fait appel en dernier recours aux services de police.

b. **L'accueil des enfants de 3 - 5 ans scolarisés : « Les loisirs éducatifs » le mercredi des périodes scolaires**

**70 places de 9h00 à 12h00.**

Les enfants sont inscrits sur un atelier à médiation artistique : Musique, Arts plastiques ou Expression corporelle. Les ateliers durent environ une heure.

Les différents créneaux d'ateliers sont organisés de telle façon que l'enfant peut bénéficier d'un espace d'accueil avant ou après l'atelier : « La cabane aux livres »

L'inscription à un atelier est un engagement pour l'année scolaire.

#### **4. Tarifs, Réservations, Facturation**

a. **Tarifification : application de la PSU pour les accueils d'enfants de 18 mois à 5 ans**

La Maison des enfants a signé avec la Caisse Nationale d'Allocation Familiale la convention de prestation de service unique. Le barème CNAF est obligatoire. En contrepartie, la CAF verse une aide importante au gestionnaire, permettant de réduire significativement la participation des familles.

La participation financière des familles varie en fonction des ressources et de la composition familiale. Elle correspond à un taux d'effort modulable en fonction du nombre d'enfants dans la famille, dans les limites d'un plancher et d'un plafond définis annuellement par la CNAF.

En septembre ou à la date d'inscription de l'enfant, le calcul est effectué à partir de votre quotient. En janvier, la CAF réévalue votre quotient familial. Nous refaisons les contrats d'accueil avec le nouveau taux horaire.

Le taux d'effort (participation des parents) est dégressif selon le nombre d'enfants à charge : un enfant est « à charge » jusqu'à 20 ans.

L'application du taux d'effort inférieur est systématique si un enfant handicapé est à la charge de la famille.

Nombre d'enfants à charge	Taux d'effort
1	0.06%
2	0.05%
3	0.04%
De 4 à 7	0.03%
À partir de 8	0.02%

Le coût de l'accueil est égal au taux horaire multiplié par le nombre d'heures réservées.

Chaque demi-heure réservée ou consommée est due.

Pour les ateliers du mercredi matin des 3/5 ans, au 6<sup>ème</sup> anniversaire de l'enfant le coût de l'atelier devient forfaitaire.

#### b. Réservation, Pointage et Facturation

##### i. Le multi accueil :

**Un contrat d'accueil** est établi avec la famille : il indique les venues hebdomadaires de l'enfant en fonction des choix de réservation des parents. Il mentionne les dates de début et de fin de validité. Un avenant est réalisé en janvier au moment de la révision des prix planchers et plafonds définis par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour la durée restante du contrat.

Les parents s'engagent à respecter le principe « une demi-heure réservée, une demi-heure payée ».

En cas de dépassement de l'horaire indiqué sur le contrat d'accueil, une demi-heure supplémentaire sera facturée.

Toute modification des conditions d'accueil fera l'objet d'un nouveau contrat.

#### **Annulations et modalités de fin de contrat d'accueil d'un enfant:**

Pour interrompre définitivement ses accueils en cours d'année, la famille devra en faire la demande par écrit à la Directrice du Multi-Accueil. Les motifs acceptés sont un déménagement, une mutation, un licenciement, l'état de santé de l'enfant qui ne lui permet plus d'être en collectivité. Il est demandé à la famille de respecter un préavis d'un mois. Cette période sera facturée.

La direction de la Maison des Enfants se réserve le droit :

- D'annuler une réservation d'un enfant accueilli en occasionnel, à l'issue d'une absence sans motif et sans nouvelles de la famille. Cette période réservée sera facturée à la famille.
- D'effectuer une rupture de contrat avec un préavis d'un mois ou à effet immédiat (si la famille a reçu trois courriers ou mail leur demandant de respecter leurs contrats d'accueil). Les motifs de rupture d'un contrat d'accueil sont : le non-respect du Règlement de Fonctionnement, le non-paiement des factures dans les 15 jours et sans prévenir le personnel administratif et la directrice, des retards répétés, le non-respect de son contrat d'accueil, des absences excessives sans raisons médicales.

#### **Absences :**

Toutes les absences doivent être signalées à la structure le plus tôt possible et le matin même de l'accueil en cas de maladie. Le certificat médical devra être apporté dans les huit jours à partir du premier jour d'absence. Sinon il ne sera pas pris en compte et les heures contractualisées seront facturées. Le premier jour d'absence reste dû.

#### **Vacances :**

Lors du premier rendez-vous avec la directrice ou l'éducatrice de jeune enfant en continuité de direction, les parents devront poser leurs vacances sur l'année. Une ou deux ou cinq semaines de vacances en plus des semaines de fermeture de la structure pourront être posées à ce rendez-vous. Ces périodes de vacances seront non-facturées. Ces périodes pourront être utilisées pour l'accueil occasionnel.

**Réservation de venues non contractualisées :** à la demande des parents et selon les places disponibles, les familles auront la possibilité de bénéficier ponctuellement, de temps de réservation supplémentaire. Toute demi-heure réservée sera facturée.

Lors de la facturation mensuelle des venues de l'enfant, sont décomptées les heures non consommées en cas de :

- Fermeture de l'établissement
- Hospitalisation de l'enfant
- Maladie à compter du 2<sup>ème</sup> jour, sur présentation d'un certificat médical (dans les huit jours).



## Pointage :

L'accompagnateur de l'enfant devra tous les jours de présence de l'enfant matin et soir utiliser la pointeuse murale. Il devra sélectionner le nom de son enfant et valider son arrivée ou son départ. S'il ne le fait pas, l'amplitude maximale lui sera facturée soit 10H et 30 minutes.

### ii. Les Ateliers des 3/5 ans

Réservation et facturation à l'année pour les ateliers du Mercredi des périodes scolaires.

En cours d'année, en cas d'interruption justifiée de la venue de l'enfant (maladie grave, déménagement), les trimestres non débutés seront remboursés. La famille devra adresser un courrier à la structure en respectant un préavis d'un mois.

Une facture mensuelle est éditée et transmise aux familles. L'atelier dure 1h mais il est facturé 1h30. Si votre enfant participe à un atelier et à la cabane aux livres 2h30 vous seront facturées.

## 5. Santé, hygiène et sécurité

### a. Modalités du concours du médecin attaché à l'établissement

Le médecin référent :

- Veille au bon développement des enfants accueillis en collaboration avec l'équipe.
- Vérifie le certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité établi par le médecin de l'enfant et les vaccinations de l'enfant.
- Veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladies contagieuses ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.
- Participe à l'élaboration et la rédaction des protocoles de sécurité et d'hygiène
- Participe à l'élaboration et la rédaction en concertation avec la directrice, l'équipe et la famille d'un protocole de prise en charge individuelle dans le cadre d'un traitement spécifique pour les enfants atteints de maladie chronique ou porteurs de handicap.
- Donne son avis lors de l'accueil d'enfants porteurs de handicap.
- Organise les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence.
- Assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel.

- Anime des rencontres organisées avec les familles sur des thématiques définies suivant leurs attentes.

#### b. Modalités d'intervention en cas de maladie

La directrice en tant qu'infirmière-puéricultrice élabore et participe à la mise en œuvre des mesures nécessaires aux soins et au bien-être quotidien des enfants.

L'administration de médicaments par le personnel doit rester exceptionnelle. Il convient donc de favoriser les traitements en deux prises journalières (matin et soir) effectuées au domicile de l'enfant. Aucun médicament ne sera administré sans l'ordonnance correspondante, datée, signée et indiquant précisément le nom de l'enfant, son poids, la posologie et la durée du traitement et de flacon non ouvert et produits non reconstitués.

Tout traitement même donné à la maison doit être signalé.

En cas de fièvre ou de maladie de l'enfant se déclarant dans la structure, les parents seront prévenus et, si nécessaire, devront venir chercher l'enfant.

En cas de fièvre et conformément au protocole médical, un traitement peut être administré et soumis à l'autorisation préalable des parents.

En cas de blessures superficielles (petites plaies, bosses...) des soins légers et rassurants seront administrés sur place.

Dans un cahier réservé à cet usage tous les soins sont consignés, précisant la date, le nom de l'enfant, la nature de l'évènement, les soins apportés et le nom de la personne qui est intervenue.

La direction ou l'équipe se réserve le droit de refuser un enfant malade ou de ne pas garder un enfant tombant malade.

L'éviction de la collectivité est vivement conseillée pour certaines pathologies et ce pour le bien-être de l'enfant.

Un protocole de prise en charge individuelle pourra être mis en place dans le cas d'un traitement spécifique pour les enfants atteints de maladie chronique ou porteurs de handicap. Il sera établi par le médecin de l'établissement en collaboration avec le médecin traitant et les parents.

#### c. Modalités de délivrance de soins selon le PAI

Dans le cas d'un traitement spécifique pour les enfants atteints de maladie chronique ou porteurs de handicap, un projet d'accueil individualisé sera élaboré par le médecin référent en lien avec le médecin traitant de l'enfant, sa famille et la directrice.

Dans un cahier spécifique de transmission seront consignées les modalités particulières de l'accueil, la prescription à suivre, et les modalités d'administration du traitement. La personne référente y consignera régulièrement toutes les données et observations nécessaires.

#### d. Modalités d'intervention médicale en cas d'urgence

En cas d'urgence ou d'accident grave, la directrice ou la personne assurant la continuité de direction met en place les mesures nécessaires en fonction du protocole établi par le médecin référent de la structure. L'autorisation des parents est donnée par leur signature de délégation dans le document d'inscription.

Les numéros d'appel d'urgence pour une intervention du SAMU, Pompiers et/ou SOS Médecins, sont affichés près des postes de téléphone.

#### e. Respect des règles d'hygiène du Multi-accueil Maison des Enfants.

Afin de respecter les règles d'asepsie du multi-accueil La Maison des Enfants nous souhaitons qu'un doudou, tétine, objets restent en permanence dans la structure. Ils seront désinfectés et lavés par nos soins régulièrement et vous seront rendus en fin d'année. L'enfant n'aura pas la possibilité de garder un objet venant de chez lui dans le multi-accueil.

Dans le même esprit, les familles devront mettre des sur-chaussures et vos enfants des chaussons (ou pieds nus ou chaussettes anti-dérapantes) dans les espaces d'accueil des enfants. Devant chaque salle, vous trouverez une boîte avec des sur-chaussures à votre disposition, et une boîte avec les chaussons de votre enfant.

Également vous devrez nous fournir une tenue de rechange, une paire de bottes, une paire de chaussons, une paire de chaussures d'extérieurs qui resteront dans notre structure. Ces affaires seront entretenues par nos moyens et vous serons rendus en fin d'année.

## 6. Informations et Participation des parents à la vie de l'établissement

Le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement sont consultables à l'accueil.

Pour chaque inscription dans le multi accueil, la directrice rencontre la famille pour lui présenter le fonctionnement de la structure et la visiter. Les temps d'accueil et la période d'adaptation sont alors définis.

La directrice reste disponible tout le long de l'année pour des entretiens individuels pour les familles qui le souhaitent.

L'année est ponctuée de temps d'accueils familiaux où les parents sont invités à venir partager des moments conviviaux et festifs avec l'équipe et les enfants.

Des « cafés des parents » plus informatifs et permettant la rencontre et l'échange entre les familles sont en projet.

Pour les parents des enfants scolarisés, inscrits aux ateliers du mercredi matin, une présentation des ateliers et des règles de vie est faite le mercredi de la rentrée scolaire.

Les familles sont régulièrement informées des différents projets : création d'événements artistiques, participation de l'Etablissement à des événements extérieurs, conférences, débats.

Chaque événement associatif est annoncé et donne lieu à la réalisation de plaquettes informatives :

- Distribuées aux familles
- Disponibles à l'accueil
- Diffusées à nos partenaires.

Les activités de l'Etablissement sont également présentées sur les sites de :

- La Mairie de Bordeaux : [www.mairie-bordeaux.fr](http://www.mairie-bordeaux.fr)
- L'Association : [www.apeef.com](http://www.apeef.com)

Tous les adhérents sont conviés une fois par an à l'assemblée générale.

Nous souhaitons entretenir avec nos familles des rapports polis, joyeux, respectueux et bienveillants. Nous restons disponibles et à votre écoute. Nous fixerons ensemble un rendez-vous si nécessaire. Nous vous serions reconnaissants si vous nous rendiez l'appareil en respectant les règles de fonctionnement de notre établissement et de respecter les professionnels qui y travaillent.